



cmeC

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Rapport à l'UNESCO et au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies sur l'éducation aux droits de la personne

Rapport pour le Canada 2005-2009

Décembre 2010

Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
en collaboration avec
la Commission canadienne pour l'UNESCO



CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO
COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

www.unesco.ca

Table des matières

Sommaire	i
Introduction	1
Contexte du rapport	1
Instances responsables de l'éducation	2
Politiques et mise en œuvre des politiques.....	3
Textes de loi et politiques.....	3
Lois, codes et commissions sur les droits de la personne	3
Principes et textes de loi sur l'éducation	7
Programme d'études et normes éducatives	12
Programme d'études	12
Normes éducatives	14
Gestion scolaire et pratiques	17
Éducation favorisant l'intégration	17
Sécurité dans les écoles	20
Milieus d'apprentissage.....	23
Intégration dans les milieux d'apprentissage	23
Protocoles scolaires	24
Éducation spécialisée.....	25
Apprenantes et apprenants autochtones.....	26
Élèves à risque	30
Élèves immigrants.....	31
Langues officielles.....	32
Éducation connexe.....	33
Expression et participation des élèves	34
Société civile et éducation aux droits de la personne	36
Systèmes de contrôle.....	39
Processus et ressources d'enseignement et d'apprentissage.....	40
Les droits de la personne dans le programme d'études	41
Méthodologies d'enseignement et d'apprentissage.....	44
Ressources pédagogiques et didactiques.....	45
Formation du personnel scolaire	48
Défis et remarques générales.....	51
Remarques de conclusion	51
Annexe – Sources utilisées lors de la préparation du rapport	

Sommaire

Contexte du rapport : En 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (« Programme mondial »), initiative d'envergure mondiale structurée selon plusieurs phases et visant à faire progresser la mise en œuvre de l'éducation aux droits de la personne dans tous les secteurs. La première phase du Programme mondial couvre la période allant de 2005 à 2009, et se concentre sur l'intégration de l'éducation aux droits de la personne dans les systèmes scolaires du primaire et du secondaire. L'UNESCO a transmis à ses États membres, y compris le Canada, la lettre et le questionnaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies demandant aux États de produire des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la première phase du Programme mondial. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et la Commission canadienne pour l'UNESCO ont collaboré à la préparation de ce rapport en vue de répondre à cette demande.

Principaux thèmes du rapport : Le *Plan d'action : Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme* et le questionnaire indiquent que l'intégration de l'éducation aux droits de la personne au primaire et au secondaire comprend les éléments suivants : les politiques et la mise en œuvre des politiques; les milieux d'apprentissage; les processus et les ressources d'enseignement et d'apprentissage; et la formation du personnel scolaire. Ces différents éléments constituent les principales parties du présent rapport.

Instances responsables de l'éducation : Au Canada, les pouvoirs législatifs exclusifs en matière d'éducation sont conférés aux provinces par la *Loi constitutionnelle de 1867*, et des responsabilités similaires sont déléguées aux territoires par le gouvernement fédéral. Dans les 13 instances — soit 10 provinces et 3 territoires — les ministères de l'Éducation sont responsables d'organiser, de donner et d'évaluer l'éducation primaire et secondaire. Les établissements des systèmes postsecondaires ont, quant à eux, divers degrés d'autonomie à l'égard des autorités gouvernementales de leur province ou territoire. Les ministres responsables de l'éducation dans les provinces et territoires se réunissent au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) pour discuter des questions d'intérêt commun, entreprendre des initiatives de coopération en éducation et défendre les intérêts des provinces et des territoires sur la scène nationale et internationale.

Politiques et mise en œuvre des politiques

Textes de loi et politiques : Les textes de loi protégeant les droits de la personne sont omniprésents au Canada, et l'éducation fait partie de chacun de ces textes de loi en tant que service étant assujéti à ses dispositions. La Commission canadienne des droits de la personne et les commissions des droits de la personne (ou organismes équivalents) des différentes instances assurent la promotion et l'éducation dans le domaine des droits de la personne et s'occupent de traiter les plaintes concernant les cas de discrimination. Les systèmes scolaires des provinces et des territoires sont assujettis aux dispositions de la *Charte canadienne des*

droits et libertés et d'autres textes de loi fédéraux portant sur des questions relatives aux droits de la personne. Les provinces et les territoires ont également adopté leurs propres textes de loi en la matière, qui s'appliquent directement au domaine de l'éducation. Les lois sur l'éducation, les déclarations de principes, les codes de conduite et d'autres documents décrivent également de façon précise les engagements et les attentes en matière de droits de la personne, de diversité, d'équité et de comportements respectueux à l'école.

Programmes d'études et normes éducatives : L'inclusion de l'éducation aux droits de la personne dans le programme d'études et dans les normes éducatives se fait au moyen d'approches générales du programme d'études, de l'intégration de l'éducation aux droits de la personne dans les plans à long terme et d'initiatives précises visant les nombreux élèves qui risquent de souffrir d'exclusion ou de ne pas pouvoir s'épanouir dans les écoles. Nous nous engageons à offrir à toutes et à tous une éducation de qualité et à produire des finissantes et des finissants qui respectent et valorisent l'égalité des droits et la diversité.

Gestion scolaire et pratiques : Bon nombre des questions de gestion se rapportant à l'éducation aux droits de la personne sont abordées dans les systèmes d'éducation du Canada dans le cadre d'initiatives d'éducation favorisant l'intégration et de sécurité et de bienveillance dans les écoles. Les droits de tous les élèves d'apprendre et de recevoir un soutien dans cet apprentissage sont respectés. Les écoles sont gérées en tant que milieux qui accueillent la diversité, qui défendent l'équité et qui protègent les membres de la communauté de toute forme de discrimination, de harcèlement, de violence ou de peur.

Milieux d'apprentissage

Intégration dans les milieux d'apprentissage : Une éducation qui incorpore les principes des droits de la personne dans le milieu scolaire incorpore des politiques et des programmes visant à toucher l'ensemble des apprenantes et des apprenants. Les éducatrices et les éducateurs du Canada sont conscients du fait que certains groupes ont besoin d'une aide supplémentaire pour connaître la réussite, et la présente section du rapport fait état de quelques exemples d'initiatives conçues pour les élèves qui ont des besoins spéciaux, les apprenantes et apprenants autochtones, les élèves à risque et les élèves immigrants, ainsi que des initiatives pour les droits éducatifs en matière de langue de la minorité protégés par la Charte.

Éducation connexe : Les concepts de paix, de civisme, d'éducation multiculturelle et d'éducation en vue du développement durable (EDD) sont étroitement liés à l'éducation aux droits de la personne. Dans bon nombre d'instances du Canada, l'EDD est un terme collectif qui englobe les concepts de paix, de démocratie, de civisme, les enjeux environnementaux, l'économie, la santé, les droits de la personne, la justice, l'éthique, la responsabilité dans un contexte mondial et de nombreux autres aspects de l'éducation.

Expression et participation des élèves : Bon nombre de provinces et de territoires ont créé des modes spécifiques de participation pour les élèves qui souhaitent s'exprimer sur la façon de planifier et de donner l'éducation : sites Web, blogs de fonctionnaires de l'éducation, forums et congrès pour les élèves, participation aux comités d'école et comités consultatifs d'élèves offrant leurs conseils aux ministres.

Société civile et éducation aux droits de la personne : En plus de l'éducation aux droits de la personne assurée par les systèmes d'éducation partout au Canada, des organisations non gouvernementales, les gouvernements fédéral et municipaux, des organismes du secteur privé et des commissions des droits de la personne contribuent à cette forme essentielle d'apprentissage. Parmi ces contributions figurent l'ouverture d'un nouveau Musée canadien des droits de la personne, des ressources et des ateliers pour les élèves et des outils de perfectionnement professionnel et d'enseignement pour les enseignantes et enseignants.

Systèmes de contrôle : Dans les provinces et les territoires, le contenu et les compétences abordés dans l'éducation aux droits de la personne sont surveillés dans le cadre des processus d'évaluation de l'apprentissage des élèves. L'intégration des principes et des valeurs de l'éducation aux droits de la personne dans la gestion et la mise en œuvre de l'éducation fait l'objet d'un contrôle au moyen de processus qui examinent la prestation des services et des programmes fondés sur ces valeurs.

Processus et ressources d'enseignement et d'apprentissage

Les droits de la personne dans le programme d'études : Les ministères de l'Éducation ont élaboré des programmes d'études qui incorporent l'éducation aux droits de la personne sous la forme de thème transdisciplinaire, de résultat d'apprentissage revenant constamment dans les programmes comme les sciences humaines et de composante essentielle de certains cours spécifiques, comme les cours d'éducation physique, les cours sur la santé et les cours de langue et littérature.

Méthodologies d'enseignement et d'apprentissage : Les éducatrices et les éducateurs sont conscients du fait que l'apprentissage participatif centré sur l'élève augmente la participation active des élèves et permet d'aboutir à un meilleur apprentissage et à un meilleur niveau de réussite. Comme l'éducation aux droits de la personne a pour but de créer des citoyennes et des citoyens actifs, ouverts d'esprit et respectueux, les stratégies d'enseignement et d'apprentissage reflètent et appuient ce but.

Ressources pédagogiques et didactiques : Les ministères de l'Éducation ont des processus et des critères pour évaluer et choisir les ressources pédagogiques, et tous ces processus et critères intègrent des considérations d'ordre social. Les ressources peuvent être conçues et offertes par les ministères de l'Éducation, des éditeurs, des universités et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Formation du personnel scolaire

La formation et les ressources fournies au personnel enseignant et aux autres membres du personnel scolaire viennent à l'appui de politiques éducatives, des révisions des programmes d'études et des initiatives scolaires qui incorporent des principes et un contenu se rapportant aux droits de la personne. De plus, il existe des programmes et des ressources portant sur des aspects propres aux droits de la personne.

Défis et remarques générales

La dernière section du questionnaire soulève des questions concernant la mise en œuvre du *Plan d'action : Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme*. Bien que le présent rapport montre que l'éducation aux droits de la personne joue un rôle important dans les systèmes d'éducation du Canada, il est difficile de suivre la mise en œuvre du plan d'action et son impact sur les éducatrices et éducateurs ainsi que sur les responsables de la planification. Cependant ce rapport montre que l'éducation aux droits de la personne dans les systèmes scolaires du primaire et du secondaire au Canada est conforme aux principes, aux stratégies et aux composantes de l'éducation aux droits de la personne tels qu'ils sont décrits dans le plan d'action.

Remarques de conclusion

Le rapport montre clairement que les bases juridiques et politiques des droits de la personne dans l'éducation existent depuis de nombreuses années au Canada, de même que les éléments de contenu et les approches pédagogiques qui tiennent compte de l'éducation aux droits de la personne. Le fait que les droits de la personne jouent un rôle de plus en plus important dans l'éducation peut être constaté, avec l'introduction d'un nombre croissant de programmes et d'appuis pour l'éducation favorisant l'intégration, avec l'élargissement des initiatives visant à garantir la sécurité dans les écoles et avec les révisions des programmes et des politiques qui mettent l'accent sur les concepts de civisme actif et de respect mutuel.

Introduction

Contexte du rapport

1. En 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (« Programme mondial »), initiative d'envergure mondiale structurée selon plusieurs phases et visant à faire progresser la mise en œuvre de l'éducation aux droits de la personne dans tous les secteurs. La première phase du Programme mondial couvre la période allant de 2005 à 2009, et se concentre sur l'intégration de l'éducation aux droits de la personne dans les systèmes scolaires du primaire et du secondaire.
2. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le *Plan d'action : Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme*, Première phase, qui définit l'éducation aux droits de la personne et décrit les principales mesures que les ministères de l'Éducation et les autres acteurs du monde scolaire et de la société civile doivent entreprendre en partenariat en vue d'assurer une bonne intégration de l'éducation aux droits de la personne dans les systèmes scolaires du primaire et du secondaire. Il a également été déterminé que le Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire, composé de 12 institutions de l'ONU et d'organismes affiliés, dont l'UNESCO, se chargerait de l'évaluation de cette première phase de 2005 à 2009. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies fait office de secrétariat pour ce comité de coordination.
3. L'UNESCO a transmis à ses États membres, y compris le Canada, la lettre et le questionnaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies demandant aux États de produire des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la première phase du Programme mondial. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et la Commission canadienne pour l'UNESCO ont collaboré à la préparation de ce rapport en vue de répondre à cette demande.
4. Le plan d'action mentionné plus haut fait référence à de nombreux instruments internationaux ayant incorporé l'éducation aux droits de la personne, comme la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Ces documents fournissent les bases d'une définition de l'éducation aux droits de la personne, selon laquelle l'ensemble des activités d'éducation, de formation et d'information visent à inculquer une culture universelle des droits de la personne grâce à l'échange des connaissances, à la transmission des compétences et au modelage des attitudes qui sont de nature à :
 - renforcer le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales;
 - assurer le développement du sens de la dignité et le plein épanouissement de la personnalité humaine;

- favoriser la compréhension, la tolérance, l'égalité des sexes et l'amitié entre toutes les nations, les peuples autochtones et les groupes raciaux, nationaux, ethniques, religieux et linguistiques;
 - aider tous les êtres humains à participer de façon efficace dans une société libre et démocratique fondée sur les principes du droit;
 - consolider et maintenir la paix; et
 - promouvoir un développement durable et une justice sociale centrés sur la personne.
5. Le plan d'action et le questionnaire indiquent que l'éducation aux droits de la personne dans les systèmes scolaires primaires et secondaires inclut les aspects suivants :
- les politiques et la mise en œuvre des politiques;
 - les milieux d'apprentissage;
 - les processus et les ressources d'enseignement et d'apprentissage; et
 - la formation du personnel scolaire.

Ces éléments constituent les principales sections du présent rapport.

6. La préparation de ce rapport a été guidée par le questionnaire fourni par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies. Étant donné que le Canada a 13 instances distinctes responsables de l'éducation, nous avons répondu aux questions au moyen de descriptions des politiques et des pratiques des différentes provinces et des différents territoires. Ce rapport n'est pas exhaustif; il fournit un nombre limité d'exemples illustrant la diversité, la qualité et l'éventail des activités d'éducation aux droits de la personne dans les systèmes scolaires du Canada de 2005 à 2009. Les principaux éléments de l'éducation aux droits de la personne présentés dans ce document sont ceux qui sont décrits au paragraphe 4 ci-dessus.

Instances responsables de l'éducation

7. Au Canada, les pouvoirs législatifs exclusifs en matière d'éducation sont conférés aux provinces par la *Loi constitutionnelle de 1867*, et des responsabilités similaires sont déléguées aux territoires par le gouvernement fédéral. Dans les 13 instances — soit 10 provinces et 3 territoires — les ministères de l'Éducation sont responsables d'organiser, de donner et d'évaluer l'éducation primaire et secondaire. Les établissements des systèmes postsecondaires ont, quant à eux, divers degrés d'autonomie à l'égard des autorités gouvernementales de leur province ou territoire. Dans certaines instances, un ministère est responsable de l'enseignement primaire et secondaire et un autre est responsable de l'enseignement postsecondaire et de la formation. Les ministres responsables de l'éducation dans les provinces et territoires se réunissent au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) pour discuter des questions d'intérêt commun, entreprendre des initiatives de coopération en éducation

et défendre les intérêts des provinces et des territoires sur la scène nationale et internationale. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la structure, le financement et le fonctionnement de l'éducation au Canada sur le site Web du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

8. Le gouvernement fédéral partage avec les Premières nations la responsabilité de donner l'éducation primaire et secondaire aux élèves résidant dans des réserves et fréquentant des écoles provinciales, fédérales ou gérées par les bandes. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien apporte son appui à l'éducation de 120 000 élèves des Premières nations de la maternelle à la 12^e année vivant dans les réserves au Canada. Les écoles gérées par les bandes qui se situent dans les réserves assurent l'éducation d'environ 60 p. 100 des élèves vivant dans les réserves, tandis que les 40 p. 100 restants fréquentent des écoles hors réserve relevant de l'autorité de la province, ce qui est généralement le cas pour les écoles secondaires. Les Premières nations sont en train d'assumer une plus grande part du contrôle de l'éducation primaire et secondaire, dans le cadre de négociations avec le gouvernement fédéral et leur gouvernement provincial. Les enfants des Premières nations qui vivent hors réserve sont instruits dans les écoles primaires et secondaires publiques de leurs villes, villages et communautés, et les provinces et les territoires assurent la majorité des services éducatifs aux élèves autochtones.

Politiques et mise en œuvre des politiques

9. Dans les questions du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, trois thèmes clés explorent les politiques et la mise en œuvre des politiques :
 - les textes de loi et les politiques portant sur les droits de la personne, le droit à l'éducation et une approche de l'éducation fondée sur les droits;
 - l'éducation aux droits de la personne en tant que composante du programme d'études et des normes éducatives dans le cadre des politiques; et
 - les politiques et les pratiques de gestion scolaire, comme l'éducation favorisant l'intégration et la sécurité et la bienveillance dans les écoles.

Textes de loi et politiques

Lois, codes et commissions sur les droits de la personne

10. Les gouvernements du Canada ont mis sur pied un cadre juridique solide intégrant tout un éventail de lois et de politiques sur les droits de la personne. La *Loi canadienne sur les droits de la personne* a été mise en place dans l'objectif de mettre en application le principe de l'égalité des chances pour tous les individus. Cette loi prohibe toute discrimination fondée sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la couleur, la religion,

l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la situation familiale, les déficiences ou les condamnations ayant fait l'objet d'une réhabilitation. Dans sa définition des pratiques discriminatoires à l'égard des biens, des services, des installations ou du logement, la loi stipule qu'il est illégal de refuser à qui que ce soit d'obtenir ou d'avoir accès à un bien, un service, une installation ou un logement ou de défavoriser un individu selon de tels critères. L'accès à l'éducation est inclus dans ces dispositions.

11. La *Charte canadienne des droits et libertés* stipule clairement que la « loi [...] s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques ». Elle précise de surcroît que cette garantie des droits « n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques ».
12. La *Loi sur la citoyenneté* stipule que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, de naissance ou par choix, ont les mêmes droits, pouvoirs et avantages et sont assujettis aux mêmes devoirs, obligations et responsabilités.
13. La *Loi sur le multiculturalisme canadien* stipule que le « gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne et qu'il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne ».
14. Récemment, le gouvernement du Canada a ratifié, avec le soutien de toutes les provinces et de tous les territoires, la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* des Nations Unies, qui a pour fonction de protéger les droits et la dignité des personnes handicapées. Les principales obligations de cette convention concernent la non-discrimination et les accommodements raisonnables, et elle comprend des dispositions précises au sujet de l'éducation.
15. Chaque instance du Canada a ses propres textes de loi et procédures en matière de droits de la personne et une commission des droits de la personne ou un organisme équivalent. À l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, la loi sur les droits de la personne définit les facteurs à l'égard desquels la discrimination est interdite : l'âge, la couleur, la race, l'origine ethnique ou la nationalité, la déclaration de culpabilité, le fait d'avoir soumis une plainte ou présenté des éléments d'information ou offert de l'aide dans le cadre de la loi sur les droits de la personne, les convictions politiques, l'orientation sexuelle, l'adhésion à une association, les croyances ou la religion, l'état civil et la

situation familiale, les déficiences physiques et mentales (y compris la dépendance), le sexe (y compris le harcèlement sexuel et la grossesse) et la source de revenus.

16. La loi sur les droits de la personne de l'Alberta protège contre la discrimination et le déni de service fondés sur la race, les croyances religieuses, la couleur, le sexe, une déficience physique, une déficience mentale, l'ascendance, le lieu d'origine, l'état civil, la source de revenus, la situation familiale ou l'orientation sexuelle dans le domaine des biens, des services, du logement et des installations qui sont ordinairement à la disposition du public. Les systèmes scolaires du primaire et du secondaire sont considérés comme un service qui est ordinairement à la disposition du public.
17. La *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec reconnaît non seulement les droits de toutes les personnes vivant au Québec, mais fait également explicitement référence aux droits des enfants et des adolescents, y compris au droit à l'éducation. Elle stipule que chaque enfant a droit à un enseignement public gratuit. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est également responsable de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, qui garantit que les jeunes accusés d'avoir commis un crime ont droit à des services adéquats dans le domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux.
18. Selon la Charte du Québec, tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et doivent exercer leurs droits dans un esprit de respect mutuel et de réciprocité. Aucun individu ou organisme relevant de l'autorité de la province ne peut être dispensé des dispositions de la Charte, qui s'applique :
 - à tous les groupes et organismes;
 - à toutes les entreprises privées;
 - à tous les services, qu'ils relèvent du secteur privé ou du secteur public;
 - à toutes les administrations gouvernementales (provinciales, municipales, éducatives, etc.); et
 - au gouvernement du Québec et à ses institutions à tous les niveaux.

Les seuls organismes qui ne sont pas régis par la Charte du Québec sont les institutions œuvrant au Québec qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, comme la fonction publique fédérale, les banques et les services de télécommunication, de transport aérien et de transport ferroviaire. Tous ces organismes sont assujettis à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

19. La loi sur les droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest mentionne cinq domaines dans lesquels il est contre la loi d'exercer toute forme de discrimination :
 - le travail et la recherche d'emploi;
 - la location d'un logement ou d'un espace commercial;

- l'adhésion à un syndicat ou à une association professionnelle;
 - les services publics comme la santé, l'éducation et les services sociaux; et
 - les documents publiés comme les journaux, les brochures, les magazines et les enseignes.
20. Même si chaque commission des droits de la personne au Canada est structurée en fonction des besoins de la région, il existe certains points communs dans les mandats et les responsabilités des différentes commissions, avec des variantes dans les structures et les pratiques selon les différences de la région. À titre d'exemple, la Commission des droits de la personne du Yukon est une commission indépendante qui a été créée par l'Assemblée législative du Yukon. La *Loi sur les droits de la personne* du Yukon définit ainsi son mandat :
- promouvoir les principes des droits de la personne, selon lesquels tous les individus sont libres et égaux dans leur dignité et leurs droits et la diversité culturelle est une valeur humaine fondamentale et un droit inaliénable de la personne;
 - promouvoir l'éducation et la recherche qui favorisent l'élimination de la discrimination;
 - promouvoir le règlement des plaintes ou faire en sorte que les plaintes non réglées soient renvoyées à l'arbitrage;
 - mener des activités d'éducation et de recherche au sujet du principe du salaire égal pour un travail équivalent dans le secteur privé.
21. Les textes de loi sur les droits de la personne s'appliquent directement à l'éducation. La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick élabore des lignes directrices, dans le cadre de son mandat de lutte contre les discriminations, et elle a publié, en 2007, le document *Ligne directrice sur les mesures d'adaptation à l'endroit des élèves ayant une incapacité*. Cette ligne directrice précise le libellé de la *Loi sur les droits de la personne*, le sens du terme « incapacité » et le concept de mesures d'adaptation raisonnables et les limites qui s'y appliquent, ainsi que les responsabilités du personnel scolaire, des syndicats, des associations professionnelles, des tiers offrant des services éducatifs, des élèves et des parents.
22. La Commission ontarienne des droits de la personne a publié une nouvelle version de ses directives sur l'accessibilité de l'éducation afin de les faire correspondre à la nouvelle version du *Code des droits de la personne* de la province, qui est entrée en vigueur en 2008. D'après le document de l'Ontario, l'éducation est un service aux termes du code et les services d'éducation couverts comprennent l'acquisition des connaissances, les normes scolaires, l'évaluation et l'agrément. Ils peuvent également englober le développement optimal de la personnalité, des talents ainsi que des capacités mentales et physiques des élèves, et comprendre des activités éducatives comme les sports, les activités artistiques et culturelles et d'autres événements et excursions scolaires.

23. L'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) est l'association nationale regroupant les agences gouvernementales du Canada chargées de gérer les textes de loi provinciaux et territoriaux sur les droits de la personne. Les objectifs de l'ACCCDP sont de favoriser la collaboration parmi ses membres et d'agir comme porte-parole national en matière de questions d'intérêt commun liées aux droits de la personne. Vous trouverez en annexe les sites Web des organismes provinciaux et territoriaux responsables des droits de la personne.
24. Les textes de loi protégeant les droits de la personne sont omniprésents au Canada, et l'éducation fait partie de chacun de ces textes de loi en tant que service étant assujéti à ses dispositions. La Commission canadienne des droits de la personne et les commissions des droits de la personne (ou organismes équivalents) des différentes instances assurent la promotion et l'éducation dans le domaine des droits de la personne et s'occupent de traiter les plaintes concernant les cas de discrimination.

Principes et textes de loi sur l'éducation

25. L'éducation est reconnue comme un droit de la personne important, tant au Canada que dans les textes de loi internationaux sur les droits de la personne, et ce droit ne peut pas être raisonnablement refusé en raison (entre autres choses) du sexe, de l'origine ethnique, de l'incapacité ou de l'âge de la personne. Par exemple, au Manitoba, les écoles primaires et secondaires financées par le système public sont régies par la *Loi sur les écoles publiques* et par la *Loi sur l'administration scolaire*. Ce contexte éducatif est assujéti à la *Charte canadienne des droits et libertés* et défini par cette Charte qui, en tant que composante de la constitution canadienne, est le texte de loi de dernier ressort au Canada et s'applique à tous les aspects du droit, des programmes, des politiques et des services des provinces, y compris les deux lois régissant l'éducation au Manitoba. Le *Code des droits de la personne* du Manitoba prévoit des exigences semblables en matière d'égalité des droits, non seulement pour la province, mais aussi pour les organismes éducatifs privés. Les dispositions du Manitoba qui se rapportent à une éducation appropriée ont été adoptées en réponse à ces exigences.
26. La loi sur l'éducation ou la loi scolaire de chaque instance précise qui a le droit de fréquenter l'école. Même si chaque loi est différente dans ses détails, les principes globaux sont les mêmes partout au pays. La *Loi sur l'éducation* du Yukon fait office d'exemple. Elle affirme que toutes les résidentes et tous les résidents du Yukon ont le droit de suivre gratuitement un programme éducatif primaire et secondaire adapté à leurs besoins, conformément aux dispositions de la loi, pourvu qu'ils répondent aux critères d'âge, c'est-à-dire que leur âge se situe entre 5 ans et 8 mois et 18 ans le 1^{er} septembre de l'année en question et qu'ils répondent aux exigences concernant le statut de résidente ou de résident. Selon la loi, le ministre peut prendre des dispositions pour un programme de la maternelle à la 4^e année prévoyant des programmes d'éducation pour les jeunes enfants. Les élèves qui, en raison d'une situation

exceptionnelle sur le plan de l'intellect, du comportement, de la communication, sur le plan physique ou sur de multiples plans, ont besoin de programmes d'éducation spécialisée, ont droit à un plan d'études individualisé. Lorsque l'élève a droit à un tel plan d'études individualisé, l'enseignement lui est offert de la façon la moins restrictive qui soit et dans le milieu le plus favorable selon ce qui est estimé réalisable. Ceci s'applique aux citoyennes et aux citoyens canadiens, aux personnes admises légalement au Canada en vue d'une résidence permanente ou temporaire, aux enfants des citoyennes et citoyens canadiens et aux enfants des personnes admises légalement au Canada en vue d'une résidence permanente ou temporaire. Les commissions et les conseils scolaires sont tenus d'offrir à toutes les personnes d'âge scolaire habitant dans leur district scolaire un programme d'études compatible avec les exigences de la *Loi sur l'éducation* et des règlements. Aucuns frais de scolarité ne sont exigibles à l'élève ou à ses parents pour cette éducation.

27. En Nouvelle-Écosse, tous les enfants ont le droit de fréquenter une école publique, et les parents ont le devoir de s'assurer que leur enfant fréquente une école ou se voit offrir une autre forme acceptable d'éducation. Les parents n'ont qu'à fournir l'acte de naissance et une preuve de résidence, comme une facture d'électricité ou un permis de conduire, pour pouvoir inscrire leur enfant à l'école publique. En Saskatchewan, les dispositions législatives qui concernent les élèves ayant des besoins nécessitant des interventions intensives sont énoncées dans le cadre de la loi sur l'éducation et les règlements s'y rapportant. Ces dispositions législatives définissent de façon formelle une politique visant à abandonner les qualificatifs d'élève « handicapé » ou « ayant des besoins spéciaux » et à adopter le terme d'élève « ayant des besoins intensifs », qui est un terme mettant davantage l'accent sur l'intégration. Les règlements exigent spécifiquement qu'on offre à ces élèves des services dans un milieu d'apprentissage favorisant l'intégration.
28. Le document *La diversité dans les écoles de la Colombie-Britannique — Document-cadre* du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique (C.-B.) stipule que le système scolaire est censé promouvoir les valeurs exprimées dans la *Constitution Act* (loi constitutionnelle), dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, dans la *Loi sur les langues officielles*, dans la *Loi sur le multiculturalisme*, dans le code des droits de la personne de la C.-B., dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et dans la loi sur les écoles concernant les droits de tous les individus. Le système scolaire est décrit comme un système qui crée et préserve des conditions contribuant à la réussite de tous les élèves et favorisant un traitement juste et équitable pour toutes et tous. Ces conditions sont les suivantes :
 - accès et participation équitables à une éducation de qualité pour tous les élèves;
 - cultures scolaires valorisant la diversité et tenant compte de la diversité des besoins des communautés dont elles sont responsables sur le plan social et culturel;

- cultures scolaires qui favorisent la compréhension d'autrui et le respect de toutes et de tous;
- milieux d'apprentissage et de travail qui sont sans danger et accueillants et dépourvus de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence;
- processus de prise de décisions qui permettent à tous les membres de la communauté scolaire de s'exprimer; et
- politiques et pratiques favorisant un traitement juste et équitable.

29. Au Nunavut, la loi sur l'éducation précise que le système d'éducation publique se fonde sur les valeurs de la société inuite et sur les principes et les concepts de l'*Inuit Qaujimagatuqangit* (expression signifiant « ce qui est connu depuis longtemps des Inuits ») :

- respecter les autres, les relations et être bienveillant;
- mettre en place un bon esprit en restant ouvert, accueillant et en favorisant l'intégration;
- servir et subvenir aux besoins de la famille ou de la communauté, ou des deux;
- prendre des décisions dans le cadre de discussions et par consensus;
- développer les compétences par la pratique, l'effort et l'action;
- travailler ensemble pour une cause commune;
- faire preuve d'innovation et d'ingéniosité; et
- respecter et protéger la terre, les animaux et l'environnement.

La loi porte également sur l'intégration en éducation et stipule que chaque élève a droit aux aménagements qu'il est raisonnable d'apporter au programme éducatif et aux structures de soutien qui sont requises pour répondre à ses besoins en matière d'apprentissage et pour lui permettre de parvenir aux résultats d'apprentissage visés par le programme d'études.

30. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) fournit un énoncé de ses principes de base encadrant l'éducation publique. Bon nombre de ces principes se rapportent aux droits de la personne dans l'éducation :

- L'éducation publique à l'Î.-P.-É. se fonde sur un programme de qualité qui respecte la valeur intrinsèque de l'individu et est centré sur le développement de chaque enfant.
- Le respect de l'individu se manifeste dans la promotion de pratiques éducatives tenant compte de la diversité des styles d'apprentissage, proposant des défis intellectuels adaptés à chaque élève et accordant une certaine flexibilité en ce qui a trait aux centres d'intérêt et à l'imagination des élèves.

- Le système d'éducation public fait preuve de respect et de soutien à l'égard des droits de la personne fondamentaux définis dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la loi sur les droits de la personne de l'Î.-P.-É.
 - Les droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens comprennent plusieurs domaines qui ont des applications générales ou spécifiques en éducation : défense des principes de l'égalité entre les sexes, reconnaissance de la nature bilingue du Canada et besoin de garantir un accès aux individus ayant une incapacité physique ou mentale.
 - Le respect et la défense des droits de la personne fondamentaux exigent l'application des dispositions de la Charte et de la loi sur les droits de la personne ainsi que la promotion des principes que ces dispositions incarnent en donnant l'exemple et dans le cadre des programmes et des services offerts dans les écoles.
 - Le système d'éducation public reflète le caractère, le patrimoine culturel et les institutions démocratiques auxquelles il offre ses services.
 - Le système d'éducation public se fonde sur la prise en compte des croyances et des valeurs que partagent les membres de la communauté de l'Î.-P.-É. et la société canadienne dans son ensemble, y compris le respect de l'individu, du patrimoine, du multiculturalisme et des principes démocratiques.
31. La *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick contient des articles décrivant les responsabilités des élèves, du personnel enseignant et du personnel administratif. Tous ces articles expriment l'idée d'une école qui respecte et défend les droits de la personne. Les élèves ont entre autres pour responsabilité de contribuer à la mise en place d'un milieu d'apprentissage sans danger et positif et de respecter les droits des autres. Le personnel enseignant est censé donner l'exemple et encourager chaque élève à adopter les valeurs de vérité, de justice, de compassion et de respect pour tous les individus. Les directions des écoles ont pour responsabilité de s'assurer que des mesures raisonnables sont prises en vue de créer et de préserver un milieu d'apprentissage sans danger, positif et efficace.
32. Un code de conduite s'applique aux écoles de l'Ontario. Ce code décrit en détail les normes de comportement exigées de tous les membres de la communauté scolaire en matière de respect, de civilité et de civisme responsable :
- respecter toutes les lois fédérales et provinciales et les règlements municipaux applicables;
 - faire preuve d'honnêteté et d'intégrité;
 - respecter les différences entre les gens, leurs idées et leurs opinions;
 - traiter les gens avec dignité et respect en tout temps, surtout en cas de désaccord;
 - respecter les autres et les traiter avec équité sans égard, par exemple, à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine

ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge ou à leur handicap;

- respecter les droits des autres;
- respecter tous les membres de la communauté scolaire, en particulier les personnes en situation d'autorité; et
- respecter le besoin d'autrui de travailler dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement.

33. Le code de conduite pour les écoles de Terre-Neuve-et-Labrador comprend bon nombre des mêmes principes et valeurs. Tous les membres de la communauté scolaire sont censés promouvoir des pratiques sans danger, bienveillantes et favorisant l'intégration, en s'efforçant :

- d'offrir un milieu de travail et d'apprentissage ordonné et productif, dépourvu de toute agressivité ou de comportements irrespectueux;
- de participer à des activités et d'adopter des comportements favorisant la santé et le bien-être personnel;
- d'avoir les uns avec les autres des relations positives et de s'entraider, avec dignité et respect;
- d'accepter la diversité des personnes, quelle que soit leur situation économique, leur race, leur couleur, leur nationalité ou origine ethnique, leur groupe linguistique, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge ou leurs capacités; et
- de favoriser la résolution des conflits sans recours à la violence.

34. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a publié un cadre stratégique pour l'amélioration des systèmes d'éducation du Canada, intitulé *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*, dont les principaux domaines d'activités portent sur des aspects essentiels de l'éducation aux droits de la personne, comme la littératie et l'alphabétisation, l'éducation des Autochtones et l'éducation en vue du développement durable. Un des exemples d'activité apparentée est le Sommet sur l'éducation des Autochtones de 2009 du CMEC. Lors de ce sommet, les ministres de l'Éducation et les ministres des Affaires autochtones, des fonctionnaires du gouvernement fédéral et des chefs des Premières nations et des collectivités métisses et inuites se sont retrouvés pour discuter de l'élimination de l'écart entre les résultats en éducation des élèves autochtones et ceux des élèves non autochtones au Canada.

35. Les systèmes scolaires des provinces et des territoires sont assujettis aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* et d'autres textes de loi fédéraux portant sur des questions relatives aux droits de la personne. Les provinces et les territoires ont également adopté leurs propres textes de loi en la matière, qui s'appliquent directement au domaine de l'éducation. Les lois sur l'éducation, les déclarations de principes, les codes de conduite et d'autres documents décrivent de façon précise des

engagements et des attentes en matière de droits de la personne, de diversité, d'équité et de comportements respectueux à l'école.

Programmes d'études et normes éducatives

36. Les principes et les valeurs de l'éducation aux droits de la personne sont intégrés dans les programmes d'études et dans les normes éducatives dans le cadre des politiques et des programmes de l'enseignement primaire et secondaire. La présente section commence par donner des exemples d'intégration de l'éducation aux droits de la personne dans les grands domaines de l'apprentissage. (Nous présenterons plus loin dans ce rapport des éléments de contenu sur les droits de la personne propres à des matières spécifiques.) Elle présente aussi les normes éducatives qui favorisent et défendent les droits de la personne et l'éducation axée sur les droits, en utilisant les plans des instances pour leurs systèmes scolaires en guise d'exemples des normes mises en place et en vigueur.

Programmes d'études

37. La province de l'Alberta a un programme d'études centralisé qui décrit ce que les élèves sont censés apprendre et être capables de faire dans toutes les matières et à tous les niveaux. Le programme d'études de la maternelle à la 12^e année est décrit dans des documents à valeur juridique appelés « programmes d'études », qui sont affichés sur le site Web du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Les administrations scolaires se servent de ces programmes d'études pour garantir que les élèves répondent aux normes de réussite de la province, mais elles disposent également d'une certaine souplesse pour ce qui est de déterminer les meilleures façons d'offrir des possibilités d'apprentissage aux élèves. Parmi les énoncés globaux concernant ce que les élèves sont censés apprendre, certains véhiculent les aspects essentiels de l'éducation aux droits de la personne :
- Prévoir et planifier les besoins à venir en prenant en compte les changements et les développements dans la société, comme les tendances en matière d'emploi, de mondialisation, les progrès technologiques et la protection de l'environnement.
 - Fournir aux apprenantes et aux apprenants les connaissances et les compétences qui leur permettront de devenir des citoyennes et des citoyens engagés, actifs, informés et responsables.
 - Favoriser la reconnaissance et le respect des individus ainsi que de l'identité collective qui joue un rôle essentiel dans une société pluraliste et démocratique.
38. Le programme d'études de base de la Saskatchewan comprend six apprentissages essentiels communs qui jouent un rôle crucial dans tous les champs d'études de la

maternelle à la 12^e année. L'un de ces apprentissages essentiels communs porte sur l'acquisition de connaissances, de valeurs, de compétences et d'aptitudes relatives au développement personnel et social. Pour cela, le ministère de l'Éducation encourage les écoles à aider les enfants et les jeunes à :

- acquérir un sentiment d'identité positif fondé sur la compréhension de soi, le sentiment d'avoir un but et un engagement en matière d'épanouissement personnel;
- acquérir une personnalité bienveillante, une force de caractère et la compréhension et les aptitudes se rapportant au développement moral;
- respecter et comprendre la valeur de la diversité humaine et biologique et comprendre nos liens d'interdépendance avec la société et l'environnement, ainsi que les aptitudes et valeurs se rapportant à la préservation de la vie;
- acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires pour pouvoir participer de façon efficace et respectueuse aux interactions sociales; et
- acquérir la motivation et les aptitudes nécessaires pour apporter une contribution au bien-être des autres et du monde naturel et participer aux interactions sociales.

39. Le programme de formation du Québec présente un certain nombre de domaines généraux de formation qui traitent des grands enjeux du monde contemporain auxquels les jeunes seront confrontés, tant individuellement que collectivement, dans les différents domaines de leur vie. Ces cinq domaines généraux de formation sont les suivants : santé et bien-être; orientation et entrepreneuriat; environnement et consommation; médias; et vivre ensemble et citoyenneté. Même si chacun de ces domaines a des liens avec l'éducation aux droits de la personne, c'est dans le dernier des cinq domaines généraux que les liens sont les plus étroits. Le but pédagogique du domaine du vivre ensemble et de la citoyenneté est d'amener les élèves à participer à la vie démocratique de la classe ou de l'école et à développer une attitude d'ouverture sur le monde et de respect de la diversité. Les axes de développement sont les suivants :

- valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques : respect du processus démocratique et connaissance des droits et des responsabilités liés aux institutions démocratiques ainsi que des mécanismes de protection des droits des citoyennes et des citoyens;
- engagement, coopération et solidarité : respect du processus de prise de décisions basé sur le compromis et le consensus, mise en place de rapports égaux, entraide;
- appropriation de la culture de la paix : réflexion sur la notion de puissance, conscience de l'interdépendance des personnes, des générations et des peuples, application du principe d'égalité des droits.

40. Le ministère de l'Éducation du Manitoba a élaboré des documents pour ses programmes d'études qui intègrent de nombreux éléments qui font référence à l'éducation aux droits de la personne :

- Les relations humaines sont l'un des quatre domaines de compétences de base, les trois autres étant la littératie et la communication, la résolution de problèmes et la technologie.
- L'enseignement différentiel met l'accent sur la réussite de tous les élèves et la mise en place d'un milieu propice à l'apprentissage.
- L'intégration des perspectives autochtones aux programmes d'études permet aux élèves d'apprendre l'histoire du Manitoba et du Canada avant l'établissement des Européens et de connaître les perspectives et les réalisations des peuples autochtones depuis cette époque.
- L'équité entre les sexes garantit que tous les élèves aient la possibilité de réussir, quel que soit leur sexe. Les documents des programmes d'études, les ressources éducatives et les méthodes en classe devraient refléter un engagement à l'égard de l'inclusion et de l'équité entre les sexes.
- Les représentations appropriées de l'âge reconnaissent les contributions de tous les groupes d'âge et évitent les stéréotypes liés à l'âge.
- La diversité humaine joue un rôle central dans la création de salles de classe qui offrent aux élèves des occasions d'épanouissement culturel et linguistique et encouragent la compréhension et l'harmonie interculturelles.
- L'approche antiraciste et impartiale de l'éducation dans les programmes d'études et dans le fonctionnement des écoles afin que les élèves puissent apprendre dans un environnement sûr.
- L'éducation en vue du développement durable intègre les trois domaines essentiels que sont l'économie, la société et l'environnement dans le programme d'études afin de favoriser le développement durable.

Les programmes, les ressources pédagogiques et didactiques et les politiques et pratiques des écoles sont tous structurés de façon à faire progresser les choses dans chacune de ces dimensions.

Normes éducatives

41. Dans les plans élaborés par les ministères de l'Éducation pour orienter l'éducation au primaire et au secondaire, des normes éducatives illustrent l'intégration de l'éducation aux droits de la personne et de l'éducation axée sur les droits. En Nouvelle-Écosse, par exemple, le ministère de l'Éducation a dressé une liste de buts pour l'exercice financier 2009–2010; l'un de ces buts est de favoriser l'accessibilité, l'équité et la diversité dans le cadre de l'éducation et de la formation et au sein de celles-ci. Les mesures précises à entreprendre dans l'enseignement primaire et secondaire comprennent le renforcement du soutien aux apprenantes et aux apprenants néo-écossais d'origine

africaine; la création des programmes et des services pour les apprenantes et apprenants mi'kmaq (autochtones) et le renforcement des connaissances sur la culture des Mi'kmaq pour tous les élèves; le soutien aux programmes de gaélique de la 3^e à la 9^e année; et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la *Politique en matière d'équité raciale*. L'un des thèmes majeurs du document *Vie et apprentissage II – Bâtir des avenir meilleurs ensemble*, qui est le plan du ministère pour le système d'éducation public, est « Comblant l'écart ». Ce thème permet de reconnaître que certains élèves ne connaissent pas la réussite dans le système scolaire normal et propose, grâce au travail de nombreuses parties intéressées, des programmes, des structures de soutien et des initiatives en éducation spécialisée visant à répondre à leurs besoins.

42. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a fait de la réduction des écarts en matière de rendement des élèves une de ses priorités fondamentales dans son document *Appuyer chaque élève – Tonifier l'éducation en Ontario*. Fondé sur l'idée que l'équité et l'excellence vont de pair, le but est de favoriser la cohésion sociale au moyen d'un système d'éducation publique qui respecte la diversité et rassemble tous les élèves pour qu'ils apprennent grâce à un ensemble commun d'expériences. Pour toucher tous les élèves, des stratégies et des programmes ont été conçus pour les élèves autochtones, pour les immigrantes et immigrants récents, pour les enfants des familles à faible revenu, pour les élèves de langue française, pour les garçons ayant un niveau inférieur en littératie et pour les élèves ayant des besoins particuliers. Des facteurs comme la race, le sexe et le statut socio-économique n'empêchent pas la réussite des élèves et, par conséquent, plusieurs conditions nécessaires à cette réussite ont été mises en place. On se concentre par exemple sur le développement du caractère en intégrant le respect de la diversité, le développement du sens civique, l'intelligence personnelle et émotionnelle, le comportement éthique et le rendement scolaire. Le personnel des écoles, les parents, les gouvernements et les partenaires communautaires ont tous un rôle à jouer dans cette initiative.
43. Au Nouveau-Brunswick, l'éducation à la citoyenneté est intégrée dans tout le programme d'études, en particulier en sciences humaines (tant dans le secteur anglophone que dans le secteur francophone) et en développement personnel et social (dans le secteur francophone seulement). Le but est de donner aux élèves les connaissances, les compétences et les dispositions dont ils ont besoin pour devenir des citoyennes et des citoyens actifs. Cette approche correspond à la doctrine selon laquelle les droits s'accompagnent de responsabilités et les citoyennes et les citoyens actifs sont des personnes qui sont bien informées, engagées et désireuses de faire une différence dans leur communauté et dans le monde. Parmi les mesures spéciales visant à favoriser l'éducation à la citoyenneté, le Groupe d'étude du ministre sur l'éducation à la citoyenneté a été créé dans l'objectif de renforcer davantage l'éducation à la citoyenneté. En outre, le secteur francophone a établi une entente avec l'UNESCO selon laquelle le Nouveau-Brunswick partagera son expertise avec les pays et écoles qui souhaitent implanter le concept d'école communautaire entrepreneuriale. Ce concept

visé à développer, dès le plus bas âge, une culture de l'apprentissage autonome et de l'entrepreneuriat conscient en rendant chaque enfant entreprenant et prêt à s'engager dans la communauté d'apprentissage.

44. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan offre une orientation aux écoles et aux divisions scolaires dans le cadre de ses documents *Lignes directrices du ministère de l'Éducation concernant les élèves ayant des besoins intensifs (2009-2010)* et *Services aux élèves par les divisions scolaires – Critères de notation du modèle de prestation des services (2009-2010)*. Les divisions scolaires se servent de ce deuxième outil de suivi pour décrire les progrès qu'elles ont accomplis dans les différents aspects des services aux élèves et de l'intégration et pour rendre compte de ces progrès tous les ans au ministère.
45. Comme il est indiqué plus haut, l'éducation au Nunavut est structurée en fonction des principes de l'*Inuit Qaujimajatuqangit*. Dans tous les domaines du programme d'études, le programme s'inscrit dans le cadre de l'*Inuuqatigiit*, c'est-à-dire du programme d'études selon la perspective du peuple inuit, qui décrit les relations entre les gens et l'environnement, dans le cadre des cycles de l'appartenance, des saisons et de la vie. Dans ce cadre, l'éducation favorisant l'intégration est décrite en fonction des langues, des contextes et des cultures des élèves, des parents, du personnel scolaire et des communautés.

Une éducation favorisant l'intégration est une éducation :

- où l'on travaille ensemble en vue de favoriser le développement sain et résistant de chaque enfant;
 - qui autorise les membres de la communauté d'apprentissage à s'assurer que le milieu est sûr pour les enfants;
 - qui se rapporte à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour mettre en valeur les diverses forces et les divers besoins des élèves;
 - qui favorise le consensus dans la prise de décisions sur les élèves et qui fait appel à toutes les personnes qui doivent être incluses dans le processus; et
 - qui exige de la communauté d'apprentissage qu'elle fasse preuve d'ingéniosité et d'innovation pour ce qui est de planifier et de fournir les ressources nécessaires pour soutenir les élèves, le personnel et la communauté.
46. L'inclusion de l'éducation aux droits de la personne dans les programmes d'études et dans les normes éducatives se fait au moyen d'approches générales du programme d'études, de l'intégration de l'éducation aux droits de la personne dans les plans à long terme et d'initiatives particulières visant les nombreux élèves qui pourraient être exclus ou qui ne s'épanouissent pas dans les écoles. L'engagement consiste à offrir à toutes et à tous une éducation de qualité et à produire des finissantes et des finissants qui respectent et valorisent l'égalité des droits et la diversité.

Gestion scolaire et pratiques

47. Le questionnaire pose des questions sur les politiques qui promeuvent une approche fondée sur les droits de la personne pour l'administration scolaire, la gestion, les procédures disciplinaires, les politiques d'intégration et les autres règlements et pratiques touchant la culture de l'école et l'accès à l'éducation. Les instances responsables de l'éducation au Canada traitent ces questions dans le cadre de nombreuses approches politiques et stratégiques. Les deux approches que nous présentons dans le présent rapport sont l'éducation favorisant l'intégration et la sécurité dans les écoles. Il ne s'agit dans ce qui suit que d'exemples, car chaque province ou territoire a ses propres textes de loi, politiques et pratiques pour traiter ces questions.

Éducation favorisant l'intégration

48. Chaque instance au Canada s'engage à offrir une éducation favorisant l'intégration et fondée sur l'idée que tous les enfants sont capables d'apprendre. Au Nouveau-Brunswick, la vision énoncée en 2009 est celle d'un modèle systématique d'éducation favorisant l'intégration suivant l'évolution, dans lequel tous les enfants atteignent leur plein potentiel d'apprentissage et les décisions se fondent sur les besoins individuels de l'élève et sur des données objectives. Dans sa définition de l'inclusion scolaire, le Nouveau-Brunswick exprime des valeurs et des croyances qui sont conformes aux principes de l'éducation aux droits de la personne parce qu'elles se fondent sur un système centré sur la réponse aux besoins de l'élève, qui favorise la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance, la participation active à l'apprentissage, une expérience scolaire complète et des interactions positives de l'élève avec ses camarades et avec les autres membres de la communauté scolaire.
49. Au Nouveau-Brunswick, lorsque le principe de conception universelle des programmes, des services, des pratiques et des milieux d'apprentissage ne suffit pas à répondre aux besoins d'un élève ou d'un groupe d'élèves, il faut apporter des accommodements. L'enseignement est adapté en fonction des besoins particuliers de l'élève dans la mesure du raisonnable, sauf si ces accommodements créent des difficultés injustifiées sur le plan du coût, de la sécurité ou de l'impact sur les autres et en particulier sur les élèves. En cas de conflit, le système prévoit une médiation, une défense et le recours à des experts externes afin de trouver des solutions allant dans l'intérêt de tous les élèves touchés.
50. La *Ministerial Directive on Inclusive Education* (directive ministérielle sur l'éducation favorisant l'intégration) publiée en 2006 par le ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) se fonde sur les principes suivants et se conforme à ces principes :

- Une éducation favorisant l'intégration se caractérise par un accès égal aux possibilités d'éducation.
 - Une éducation favorisant l'intégration se caractérise par une approche de l'enseignement qui tire profit des forces des élèves et qui tient compte des difficultés des élèves.
 - Une éducation favorisant l'intégration se fonde sur la communauté.
 - Une éducation favorisant l'intégration favorise la participation des parents/tuteurs à l'éducation de leurs enfants.
 - Une éducation favorisant l'intégration se caractérise par la collaboration entre les enseignantes et enseignants, les parents, le personnel administratif et les autres spécialistes.
51. La directive des T.N.-O. stipule également que l'éducation favorisant l'intégration ne se limite pas à l'éducation spécialisée et ne porte pas exclusivement sur les incapacités. Elle exprime plutôt la conviction que chaque élève apprend de façon différente, à un rythme différent et dans des endroits différents, et qu'il faut respecter ces différences.
52. Les programmes organisés par la Division des services aux enfants et aux élèves du ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard montrent le soutien accordé aux aspects de l'éducation aux droits de la personne dans la gestion scolaire et les pratiques. Les services fournis sont notamment les suivants :
- des programmes d'adaptation scolaire;
 - des enseignantes et des enseignants ressources et des assistantes et des assistants en éducation pour les élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire dans le système scolaire;
 - l'élaboration d'une stratégie sur les difficultés d'apprentissage en collaboration avec des partenaires du gouvernement et de l'éducation;
 - des structures de soutien spécialisées pour les élèves atteints d'un trouble du spectre de l'autisme;
 - des ressources pédagogiques de substitution pour les élèves qui ont des besoins auxquels on ne peut pas répondre à l'aide des ressources habituelles;
 - des services et ressources pour les élèves ayant une déficience auditive;
 - des services pour les élèves ayant une déficience visuelle;
 - des programmes scolaires pour les élèves de la *Provincial Adolescent Group Home* (foyer de groupe provincial pour adolescentes et adolescents);
 - des services de consultation scolaire pour faciliter le développement scolaire, personnel, social, affectif et professionnel des élèves dans les écoles et dans la communauté;
 - des programmes pour jeunes dans les domaines suivants : transitions, violence familiale, sécurité dans les écoles, jeunes à risque, santé des élèves, diversité et éducation des Autochtones;

- la promotion de la santé dans les écoles : alimentation saine, vie active, lutte contre le tabagisme, santé mentale, éducation sur l'alcool et la drogue;
 - l'éducation sur la diversité et l'équité, avec un travail auprès des groupes autochtones en vue de mettre en évidence les priorités éducatives pour les élèves autochtones; et
 - une personne responsable de l'accès communautaire qui collabore avec les partenaires afin de s'assurer que de bons dispositifs de transition sont en place entre le système scolaire et la communauté pour les élèves de la 8^e à la 12^e année ayant des besoins particuliers.
53. Au Nunavut, les règlements se rapportant aux articles de la *Loi sur l'éducation* qui couvrent l'éducation favorisant l'intégration font l'objet d'un examen public. Un tableau présentant les articles pertinents de la loi, les règlements proposés, des explications, des notes et des questions a été distribué afin que les gens soumettent leurs commentaires. Le document de discussion couvre des sujets comme la mise en évidence des besoins par le personnel enseignant, les plans de soutien individualisés pour les élèves, les responsabilités de l'équipe scolaire concernant l'éducation favorisant l'intégration et les évaluations annuelles et spécialisées.
54. La philosophie de l'intégration du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est énoncée dans le document *Children's Services Policy Framework* (cadre des politiques en matière de services pour les enfants) et décrite plus en détail dans un cadre conceptuel, le document *Caring and Respectful Schools* (la bienveillance et le respect dans les écoles). La province définit l'intégration comme étant une attitude ou un système de croyances favorisant un engagement inconditionnel à aider tous les enfants et tous les jeunes à connaître la réussite à l'école, à la maison et dans la communauté. Une fois adoptée, la pratique de l'intégration est considérée comme le moteur de toutes les décisions et de toutes les mesures prises au niveau de la division, de l'école et de la salle de classe. La mise en œuvre de cette pratique de l'intégration exige un leadership fort dans toutes les écoles de la Saskatchewan.
55. En Ontario, la stratégie *Équité et éducation inclusive* a été présentée en 2009. Elle fournit un cadre en vue d'aider le milieu de l'éducation à mettre en évidence et à éliminer les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques freinant la réussite des élèves. Ces obstacles peuvent comprendre le racisme, le sexisme, l'homophobie et d'autres formes de discrimination. La stratégie est conçue en vue de défendre les droits de la personne fondamentaux décrits dans le *Code des droits de la personne* de la province, la *Charte canadienne des droits et libertés* et les autres textes de loi pertinents. Elle définit un plan d'action quadriennal par étapes avec des mesures concrètes pour le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et les écoles. Tous les conseils scolaires sont censés mettre en place leur propre politique en matière d'équité et d'éducation inclusive, avec une ligne directrice sur les adaptations pour diverses religions. En outre, les conseils scolaires sont censés effectuer périodiquement un examen de toutes leurs politiques et pratiques afin de s'assurer que les principes de

l'équité et de l'éducation inclusive sont intégrés dans tous les aspects du fonctionnement du conseil. La Commission ontarienne des droits de la personne apporte son soutien actif à la stratégie *Équité et éducation inclusive* et a collaboré avec le ministère de l'Éducation en vue de fournir une formation sur le *Code des droits de la personne* de la province, sur la lutte contre le racisme et sur les adaptations pour diverses religions. En vue de favoriser davantage la mise en œuvre de la stratégie, le ministère de l'Éducation a également mis en place et subventionné des réseaux de mise en œuvre de la stratégie *Équité et éducation inclusive* dans toute la province, afin que les gens puissent mettre en commun leurs difficultés, leurs stratégies et leurs meilleures pratiques. En mai 2010, la stratégie *Équité et éducation inclusive* a reçu le prix d'excellence de 2010 de la Fondation canadienne des relations raciales. Ce prix pancanadien prestigieux souligne les pratiques exemplaires de la province dans la lutte contre le racisme et la discrimination et l'engagement pris par la province de construire une société harmonieuse.

Sécurité dans les écoles

56. Les provinces et les territoires ont élaboré des politiques, des guides, des stratégies et des initiatives en vue de répondre au besoin d'offrir des milieux d'apprentissage où tout le monde est traité avec respect et dignité et est à l'abri du danger et des menaces de violence physique ou affective. Par exemple, le fondement de la politique du Yukon, adoptée en 2008, pour la sécurité et la bienveillance dans les écoles est que les incidents d'intimidation, de harcèlement et de discrimination et tous les autres comportements qui ne sont pas les bienvenus et qui rabaisent la personne en raison de ses caractéristiques personnelles, de son sexe, de son orientation sexuelle, de sa race ou de son incapacité seront tous traités de façon rapide, efficace et cohérente afin de préserver la sécurité et la bienveillance dans le milieu scolaire. La politique comprend un énoncé de principes, les ressources disponibles, des définitions des principaux termes, les rôles et les responsabilités et les normes et procédures pour traiter les incidents.
57. À Terre-Neuve-et-Labrador, la *Safe and Caring Schools Policy* (politique sur la sécurité et la bienveillance dans les écoles) définit sa fonction, ses principes et le code de conduite mentionné plus haut. Elle comprend également des énoncés définissant les rôles des différents membres de la communauté scolaire :
- Les districts scolaires devront mettre en place une équipe responsable de la sécurité et de la bienveillance dans les écoles, qui offrira un leadership au niveau du district concernant l'initiative sur la sécurité dans les écoles.
 - Chaque communauté scolaire devra choisir, sous la direction de la directrice ou du directeur de l'école, une équipe de l'école responsable de la mise en place de l'initiative dans l'établissement.
 - Le personnel enseignant et le personnel de l'école feront de leur mieux pour faciliter et favoriser la mise en place d'un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant.

- Les élèves feront de leur mieux pour faire preuve de respect envers eux-mêmes et les autres.
- Les parents/tuteurs feront de leur mieux pour soutenir la communauté scolaire dans ses efforts en vue de maintenir un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant pour toutes les personnes.

La politique définit également des mesures précises dans chacune de ces catégories.

58. En 2008, le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a mis à jour son guide intitulé *Des écoles sûres où règnent la bienveillance et la discipline – Guide-ressource*. Ce guide présente la vision en faveur des écoles sécuritaires et bienveillantes et les caractéristiques de telles écoles. La version révisée du guide incorpore, à la suite d'une modification de la *School Act* (loi scolaire) et d'un nouvel arrêté ministériel édicté en 2007, les attentes du gouvernement selon lesquelles tous les conseils scolaires doivent avoir un code de conduite dans les écoles conforme aux normes provinciales et faisant référence aux formes de discrimination prohibées par le *Human Rights Code* (code des droits de la personne) de la Colombie-Britannique. Ce guide s'inscrit dans une stratégie provinciale de plus grande envergure qui comprend également des mécanismes de responsabilisation conçus en vue de renforcer la sécurité dans les écoles. Le site Web du ministère de l'Éducation fournit des liens vers des ressources multilingues, y compris des ressources pour les parents.
59. En 2008, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a lancé de nouvelles mesures dans le cadre d'un plan d'action visant à prévenir et à lutter contre la violence dans les écoles. Ce plan d'action, intitulé *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!*, s'appuie sur quatre axes :
- Prévention et traitement – consolider et bonifier les actions que le milieu scolaire entreprend pour prévenir et traiter la violence à l'école et assurer l'efficacité des interventions et de la sécurité lors de situations exceptionnelles à l'école.
 - Concertation et formation – accroître la collaboration et la concertation entre les différentes instances concernées à l'échelle provinciale et assurer une meilleure préparation du personnel scolaire pour affronter la problématique de la violence à l'école.
 - Recherche et documentation – s'assurer que le milieu scolaire et le ministère possèdent une meilleure connaissance du phénomène de la violence dans les écoles québécoises et que le milieu scolaire connaît les programmes et les activités de prévention et de traitement de la violence à l'école.
 - Suivi et évaluation – s'assurer de la qualité de la mise en œuvre des mesures du plan d'action et évaluer les répercussions de ces mesures sur les jeunes et le milieu scolaire.

60. Le ministère de l'Éducation de l'Alberta a élaboré en 2005 une stratégie de prévention de l'intimidation afin de lutter contre l'intimidation verbale, sociale, physique et sur Internet. Trois sites Web ont été créés, un pour les enfants de 3 à 11 ans, un pour les enfants de 12 à 17 ans et un pour les parents et adultes cherchant de l'information. L'Ontario a une stratégie pour la sécurité dans les écoles qui comprend la *Loi sur la sécurité de nos enfants à l'école*, laquelle exige de tous les membres du personnel des conseils scolaires qu'ils signalent les incidents graves faisant intervenir des élèves, y compris l'intimidation, à la direction de l'école. La direction de l'école a l'obligation d'avertir les parents (ou tuteurs) de la victime.
61. Au Nouveau-Brunswick, la politique 703, *Milieu propice à l'apprentissage et au travail*, définit le cadre de la gestion des comportements importuns dans les écoles, qui s'appuie sur la création d'un milieu propice à l'apprentissage et sécuritaire dans les écoles. Cette politique fournit des exemples d'inconduite et de comportements graves qui ne seront pas tolérés dans les écoles et des exemples de mesures disciplinaires positives. Elle met aussi l'accent sur l'importance de communiquer de façon claire les attentes en matière de comportements. La politique s'applique à toutes les parties concernées dans le système scolaire, y compris le personnel des écoles et les élèves, ainsi que les personnes qui visitent l'école. Le Nouveau-Brunswick a également assuré la formation du personnel scolaire dans le cadre d'une stratégie d'évaluation des risques et des menaces de violence.
62. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a mis en œuvre une stratégie de lutte contre l'intimidation en 2005 qui s'appuyait sur les programmes existants et qui fournissait une orientation stratégique pour l'élaboration et la mise en œuvre de codes de conduite, de politiques de lutte contre l'intimidation et de plans de réaction en cas de crise dans les écoles. Cette stratégie comprend trois mesures phares :
- la mise en œuvre de nouvelles directives stratégiques qui exigent des divisions scolaires qu'elles garantissent que toutes les écoles dans toutes les communautés ont un programme en place pour lutter contre l'intimidation, avec un renforcement de la sensibilisation aux initiatives de lutte contre l'intimidation et la définition des rôles et des responsabilités des membres de la communauté scolaire;
 - des efforts pour obtenir des changements dans le *Code criminel* du Canada et dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* portant spécifiquement sur les problèmes systémiques d'intimidation; et
 - la conception de services renforcés de lutte contre l'intimidation, de prévention des suicides et d'intervention pour les jeunes, en collaboration avec les fournisseurs de services de santé mentale.

Pour soutenir cet effort, le ministère a publié en 2006 le document intitulé *Bullying Prevention: A Model Policy* (prévention de l'intimidation : une politique modèle), qui

décrit les principales composantes d'une politique et fournit des outils pour élaborer une telle politique.

63. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) a une liste de problèmes clés touchant l'éducation, dont bon nombre sont directement liés à l'éducation aux droits de la personne. L'un de ces problèmes est la cyberintimidation, sur laquelle la FCE travaille activement, en fournissant des ressources pour le personnel enseignant et en exerçant des pressions pour faire adopter des textes de loi à ce sujet. La FCE fait également la promotion de la diversité et de l'équité dans l'éducation publique et travaille sur les questions de justice sociale pour les enfants, la pauvreté, les problèmes d'équité entre les sexes, le racisme, la prévention de la violence, l'homophobie et l'hétérosexisme ainsi que le développement durable et l'environnement.
64. Bon nombre des questions de gestion se rapportant à l'éducation aux droits de la personne sont abordées dans les systèmes d'éducation du Canada dans le cadre d'initiatives d'éducation favorisant l'intégration et de sécurité et de bienveillance dans les écoles. Les droits de tous les élèves d'apprendre et de recevoir un soutien dans cet apprentissage sont respectés. Les écoles sont gérées en tant que milieux qui accueillent la diversité, qui défendent l'équité et qui protègent les membres de la communauté de toute forme de discrimination, de harcèlement, de violence ou de peur.

Milieux d'apprentissage

65. Les questions relatives aux milieux d'apprentissage explorent l'intégration des droits de la personne dans les écoles, l'intégration d'éléments de contenu étroitement liés aux droits de la personne, comme l'éducation en vue du développement durable et l'éducation à la paix, les occasions pour les élèves de s'exprimer et de participer, l'interaction avec la société civile dans l'éducation aux droits de la personne et les systèmes de contrôle qui sont en place pour contrôler les pratiques en matière de droits de la personne.

Intégration dans les milieux d'apprentissage

66. L'accent mis sur les programmes et les possibilités créés afin de faciliter l'accès à l'éducation et la réussite scolaire pour les populations vulnérables montre dans quelle mesure les écoles sont favorables à la diversité et défendent l'équité. Le présent document expose certaines politiques et pratiques scolaires qui favorisent l'équité dans l'éducation, et des exemples d'initiatives pour les apprenantes et apprenants ayant des besoins spéciaux, les élèves autochtones, les élèves à risque et les élèves immigrants. Le soutien à l'éducation en langue minoritaire est également décrit.

67. Le ministère de l'Éducation du Yukon fournit un exemple du vaste éventail des initiatives des systèmes scolaires qui cherchent à favoriser la réussite de toutes les apprenantes et de tous les apprenants. Les valeurs de respect, d'équité, de justice, d'intégration, d'intégrité, de responsabilité et de compassion constituent la base de programmes comme les suivants :

- centres d'apprentissage individualisé : un milieu d'apprentissage sécuritaire et flexible pour les élèves en âge d'aller au secondaire qui ont abandonné l'école, afin qu'ils puissent terminer leurs études secondaires;
- aînées et aînés à l'école : les aînées et aînés de la région font profiter le personnel et les élèves de leur culture et de leur savoir et aident le personnel enseignant à relier les domaines du programme d'études à des éléments de contenu et à des expériences authentiques et valides pour les Autochtones;
- éducation par l'expérience : l'expérience pratique et concrète est intégrée dans le processus d'apprentissage afin d'élargir les modes d'apprentissage pour tous les élèves;
- programme pour les parents adolescents : ce programme offre une éducation et un soutien flexibles aux adolescentes enceintes et aux parents adolescents pour qu'ils puissent terminer leurs études secondaires, avec des cours sur l'art d'être parent, des services de garderie, des cours sur les compétences en gestion du budget et du foyer, des services de consultation et des conseils de santé en plus du programme d'études;
- jeunes délinquants : ce programme veille à ce que les jeunes incarcérés aient accès à un programme éducatif;
- langues premières et langues secondes des Premières nations du Yukon : en coopération avec les Premières nations, du personnel enseignant et des programmes sont offerts pour l'enseignement des langues des Premières nations en plus des programmes d'études en langue complets pour des communautés précises;
- programmes spéciaux : les élèves qui ont besoin d'un soutien ou de programmes supplémentaires bénéficient du soutien de leurs enseignantes et enseignants et de ressources dans l'école.

Protocoles scolaires

68. Le document du Nouveau-Brunswick intitulé *Lignes directrices du Code de vie des élèves du Nouveau-Brunswick*, préparé en consultation avec les élèves, s'applique à tous les élèves dans tous les aspects liés à l'école. Le fondement de ce code est présenté dans les énoncés suivants : « Je me respecte; je respecte les autres; je respecte le milieu dans lequel j'apprends et je travaille. » Les fondements du code comprennent notamment ce qui suit :

- Je dois respecter les différences entre les gens, ainsi que leurs idées et leurs opinions, et je dois traiter les autres d'une manière équitable.
 - Je ne dois pas tolérer l'intimidation, quelle qu'en soit la forme, et je dois la signaler si j'en ai connaissance.
 - Je dois agir de façon responsable, ainsi que faire preuve d'empathie et de politesse à l'égard des personnes qui m'entourent.
 - Je dois régler les conflits d'une manière constructive.
69. Au Nunavut, l'association des enseignantes et des enseignants a élaboré un code de conduite pour ses membres, qui fait explicitement référence aux rapports entre le personnel enseignant et les élèves. Ce code stipule que les membres de l'association doivent à tout moment respecter les droits individuels, les traditions ethniques et les croyances religieuses de ses élèves et de leurs parents.
70. Les normes et lignes directrices pour les services de consultation dans les écoles de l'Île-du-Prince-Édouard fournissent un dernier exemple soulignant la valeur de la compréhension et du respect des droits de la personne, y compris de ceux de chaque élève individuellement, dans le milieu d'apprentissage. Ces services de consultation doivent offrir aux élèves un soutien non seulement sur le plan scolaire, mais aussi sur le plan social et affectif, afin de tenir compte des difficultés de plus en plus importantes qu'ils rencontrent dans leur vie. Les conseillères et conseillers aident les élèves à comprendre leur caractère unique et à développer leur estime de soi, leur responsabilité individuelle et leurs relations sociales.

Éducation spécialisée

71. Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique maintient à jour son document *Special Education Services: A Manual of Policies, Procedures and Guidelines* (manuel de politiques, de procédures et de lignes directrices relatives à l'éducation spécialisée), qui sert d'outil de référence unique pour les textes de loi, les politiques ministérielles et les lignes directrices qui aident les conseils scolaires à élaborer des programmes et des services permettant aux élèves qui ont des besoins spéciaux d'atteindre les buts de l'éducation. Les élèves qui ont des besoins spéciaux sont définis comme des élèves ayant une incapacité d'ordre intellectuel, physique, sensoriel, affectif ou comportemental, ayant un trouble d'apprentissage ou ayant un don ou un talent particulier. Le manuel décrit les rôles et les responsabilités du ministère, des conseils scolaires, du personnel du district et des écoles, des parents et des élèves dans l'élaboration et la mise en œuvre des services d'éducation spécialisée. Il décrit les différentes catégories de besoins spéciaux ainsi que les éléments essentiels des programmes. Il décrit également les critères de signalement des élèves ayant des besoins spéciaux dans chacune des 12 catégories de financement.

72. En 2008, le ministère de l'Éducation de l'Alberta a lancé un examen des mesures que le système d'éducation pourrait prendre pour répondre le mieux aux besoins éducatifs des élèves ayant une incapacité, ainsi qu'à ceux des élèves ayant un don ou un talent. Plus de 6000 Albertaines et Albertains ont été consultés, et un nouveau cadre stratégique avec des instructions pour bâtir un système d'éducation favorisant l'intégration et répondant aux besoins de tous les élèves a été proposé. Le gouvernement de l'Alberta a répondu aux énoncés de vision, de mission, aux principes et aux orientations stratégiques définis dans le document *Le cadre de Tracer la voie*. Les principes définissent ce que le gouvernement de l'Alberta et ses partenaires et parties intéressées croient, ce à quoi ils attachent de la valeur et ce à quoi ils s'engagent :

- tous les élèves peuvent apprendre et réussir;
- un système d'éducation qui est juste, convenablement muni de ressources, hautement responsable et qui fournit des occasions équitables à tous les élèves;
- travailler ensemble pour assurer la réussite de chaque élève dans un système d'éducation inclusif; et
- s'assurer que les élèves et les familles soient bienvenus, respectés et appuyés, afin qu'ils réussissent.

73. En Nouvelle-Écosse, le terme « technologie fonctionnelle » décrit tout un éventail de stratégies, de services et d'outils à faible ou à haute technicité qui servent à permettre, à améliorer, à augmenter et à maintenir la capacité de l'élève de parvenir aux résultats d'apprentissage visés. Parmi les catégories d'outils mis à la disposition de l'élève pour lui permettre de mieux maîtriser les objets, les activités du quotidien, les activités d'apprentissage correspondant à son âge et la poursuite de son apprentissage, on trouve : les dispositifs de suppléance à la communication; l'accès informatique; les aides visuelles et auditives; les aides à la mobilité; et les systèmes de contrôle de l'environnement. Un processus de planification de programme est requis pour mettre en évidence et utiliser les outils de technologie fonctionnelle appropriés en vue de parvenir aux résultats d'apprentissage visés et pour assurer la plus grande participation possible de l'élève. Des ressources sont fournies de façon à ce que le personnel administratif et le personnel enseignant puissent tenir compte des forces et des besoins de chaque élève et élaborer l'intervention la moins complexe et la plus efficace.

Apprenantes et apprenants autochtones

74. Pour des raisons d'ordre historique et social, y compris le racisme et la discrimination, les élèves autochtones n'ont pas atteint les mêmes niveaux de rendement scolaire que les élèves non autochtones. Toutes les instances du Canada ont adopté des politiques et des pratiques en vue de combler cet écart. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le programme de Dene Kede a été conçu comme un ensemble d'attentes pour l'apprentissage visant à aider les élèves dénés (une Première nation) à progresser en vue de devenir pleinement capables. Ces attentes portent sur les relations des élèves avec le monde spirituel, la terre, les autres peuples et eux-mêmes. Lorsque l'éducation dans la

salle de classe se concentre sur ces relations, cette salle de classe se met à fonctionner selon une perspective ou vision du monde propre au peuple déné. Le contenu, la pédagogie, la mise en œuvre, l'évaluation et les stratégies du programme d'études déné sont décrits par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Jeunesse, mais chaque école met en œuvre le programme d'études en fonction des besoins locaux.

75. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a intégré des éléments de contenu, des perspectives et des modes de connaissance des Premières nations et des communautés métisses et inuites dans le système d'éducation provincial. Les modes de connaissance des Premières nations et des communautés métisses et inuites et les contributions des populations des Premières nations et des peuples métis par le passé, dans le monde contemporain et à l'avenir sont intégrées de façon à créer un système d'éducation réceptif sur le plan culturel, dont profitent toutes les apprenantes et tous les apprenants. Les éléments de contenu, les perspectives et les modes de connaissance des Premières nations et des communautés métisses et inuites font partie de la fondation même du programme d'études, et se reflètent dans les buts généraux de l'éducation et dans la structure même du programme d'études, dans les résultats d'apprentissage des matières, dans les méthodes pédagogiques et dans les ressources. En outre, le gouvernement de la Saskatchewan a exigé que l'éducation sur les traités soit intégrée à un niveau fondamental à tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les matières du programme d'études approuvé par la province. Des apprentissages sur les traités ont été élaborés, lesquels s'inscrivent dans un processus continu de développement, avec des résultats visés et des indicateurs de l'éducation sur les traités. Le message clé est le suivant : « Nous sommes TOUS visés par les traités. »
76. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a indiqué que l'éducation des Autochtones était l'une de ses principales priorités, avec deux principaux défis devant être relevés d'ici à 2016 : améliorer le niveau de réussite chez les élèves des Premières nations et des communautés métisses et inuites et réduire l'écart entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones dans le domaine de la littératie et de la numératie, du maintien des élèves à l'école, des taux d'obtention du diplôme et de la poursuite des études au postsecondaire. Pour décrire les stratégies nécessaires pour réaliser ces buts, le gouvernement a publié en 2007 le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*. Ce cadre d'élaboration tient compte du fait qu'il est possible d'améliorer le niveau de réussite des élèves à l'aide de stratégies d'enseignement adaptées aux besoins des apprenantes et des apprenants autochtones, d'un programme d'études qui tient compte des cultures et des perspectives des Premières nations et des communautés métisses et inuites, d'activités efficaces de sensibilisation et de consultation et d'un milieu scolaire qui encourage la participation des élèves et des parents autochtones. Le cadre décrit en détail les politiques, les programmes et le financement destinés à soutenir ces approches.

77. Le projet *Aboriginal Compilation Project* (projet de compilation autochtone) est un partenariat entre le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador et les communautés autochtones de la province. Ces communautés ont choisi des exemples d'art visuel et de musique, et des membres du personnel enseignant de la province se sont efforcés de créer des leçons à partir de ces ressources, afin de favoriser l'utilisation de tels exemples dans les programmes d'études provinciaux actuels. Ce projet est pertinent pour le personnel enseignant et les élèves en sciences humaines, en musique et dans les beaux-arts. En outre, la communauté innue du Labrador a créé, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, des ressources pour les sciences humaines dans la langue innue pour le programme d'études de la maternelle. Ces ressources ont été traduites en anglais et en français dans l'optique de leur utilisation dans les salles de classe de toute la province, en vue de favoriser la compréhension entre les cultures.
78. En 2005, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a créé le *Provincial Aboriginal Education Committee* (comité provincial sur l'éducation des Autochtones), dont le mandat est de fournir au ministère des conseils et des orientations concernant l'éducation des élèves des Premières nations dans les écoles provinciales et les écoles gérées par les bandes. Le PAEC a mis en évidence six domaines d'action prioritaires :
- sensibilisation des éducatrices et des éducateurs sur le plan culturel et historique;
 - résultats d'apprentissage des élèves et efforts pour combler l'écart de rendement;
 - expérience éducative pertinente sur le plan culturel;
 - diversité culturelle et milieu d'apprentissage favorisant l'intégration;
 - philosophie communautaire de l'apprentissage à vie; et
 - communication et collaboration en continu entre le ministère de l'Éducation et les Premières nations.
79. En 2008, 14 des 15 Premières nations au Nouveau-Brunswick ont ratifié un protocole d'entente visant à indiquer le désir collectif de l'ensemble des parties concernées de collaborer aussi rapidement que possible en vue d'améliorer les résultats obtenus par les élèves des Premières nations, que ce soit en ce qui a trait à leur préparation pour la maternelle et l'école, à leur éducation au primaire et au secondaire et à la transition vers les études postsecondaires. Pour aller plus loin dans le travail sur ces priorités, les communautés des Premières nations, la province et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) ont signé des ententes tripartites sur la prise en charge des droits de scolarité, qui garantissent que 50 p. 100 des droits de scolarité que le MAINC verse à la province pour les élèves des Premières nations qui fréquentent les écoles provinciales seront réinvestis dans l'amélioration des programmes et des services pour les élèves des Premières nations au sein du système scolaire provincial.

80. Le Centre de ressources éducationnelles des Premières nations du Manitoba offre un savoir-faire, des ressources et des formations sur les questions relatives à l'éducation des Autochtones. Au cours des dernières années, ce centre a proposé un programme intitulé Racines de l'empathie pour les salles de classe des communautés des Premières nations. Ce programme a eu un impact considérable pour ce qui est de réduire les taux d'agression, de violence et d'intimidation chez les élèves de la 1^{re} à la 8^e année, tout en renforçant les compétences des individus sur le plan social et affectif et en renforçant l'empathie. Le Centre de ressources éducationnelles des Premières nations du Manitoba s'est associé au bureau Enfants en santé Manitoba, avec l'appui financier du MAINC, pour lancer un programme intitulé Semailles de l'empathie dans les communautés des Premières nations. Ce programme est spécialement conçu pour les élèves âgés de trois à cinq ans et est offert dans le cadre des programmes d'éducation des jeunes enfants.
81. En Colombie-Britannique, le *First Nations Education Steering Committee* (comité directeur sur l'éducation des Premières nations) s'est associé avec le *BC Aboriginal Education Partners Group* (groupe de partenaires pour l'éducation des Autochtones de la Colombie-Britannique) pour lutter contre le racisme vécu par les Autochtones dans le système d'éducation. Il propose un atelier de lutte contre le racisme qui apporte aux participantes et aux participants les connaissances et les outils leur permettant de prévenir la discrimination et de créer des systèmes d'éducation qui valorisent la diversité. Le comité a élaboré une « boîte à outils » de lutte contre le racisme offerte dans la province, des ateliers de sensibilisation et d'intervention dans le domaine de la lutte contre le racisme, formé des jeunes pour qu'ils deviennent des chefs de file dans la lutte contre le racisme et mis en place un réseau de chefs de file dans la lutte contre le racisme.
82. Le service des programmes d'études de la Coalition autochtone pour l'éducation de l'Ontario élabore des documents pour les Premières nations et les systèmes scolaires publics qui mettent en valeur les contributions des enseignements et des traditions des Premières nations en vue de favoriser l'autodétermination des élèves et de renforcer la conscience de leur identité culturelle. Le programme d'études prévoit que le point de vue des Premières nations sera représenté dans les lignes directrices pour les programmes d'études de l'Ontario. Un projet visant à renforcer la compréhension des gens et les relations dans le domaine de l'éducation sur les traités des Premières nations a été créé en réponse à une confrontation violente concernant les droits fonciers.

Élèves à risque

83. Les écoles du Québec qui accueillent un nombre important d'élèves en provenance de quartiers défavorisés bénéficient de mesures financières mises sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui leur permettent de mettre en œuvre ou de renforcer des stratégies d'intervention. L'initiative intitulée Agir autrement a pour but d'adapter les pratiques tant au niveau de l'école qu'au niveau de la salle de classe afin de garantir un meilleur niveau de réussite pour les élèves des quartiers défavorisés et de réduire l'écart qui existe souvent entre ces élèves et les autres sur le plan scolaire. En 2007-2008, l'initiative a été élargie aux écoles du primaire afin de pouvoir soutenir les mesures d'intervention dès le début de la vie scolaire de l'élève.
84. La province de l'Alberta offre un financement pour des programmes d'enseignement hors établissement visant à offrir des options aux élèves qui risquent d'abandonner l'école prématurément, comme les élèves qui ont un emploi et les parents adolescents. Ces programmes sont conçus par les écoles en vue de répondre aux besoins particuliers de leurs élèves, et bon nombre d'entre eux sont liés à des agences communautaires et sociales.
85. Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador est en train d'effectuer une étude sur les jeunes qui sont défavorisés ou qui risquent d'abandonner le processus d'apprentissage formel. Lors de la deuxième phase de l'étude, les écoles pilotes mettront en œuvre des interventions pour les élèves qui risquent de décrocher et pour celles et ceux qui ont abandonné l'école de façon prématurée au cours des deux dernières années.
86. Un livret préparé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour les parents et les élèves intitulé *Plus de moyens de réussir au secondaire* décrit des programmes aidant les élèves à obtenir des crédits et à faire leur apprentissage en dehors de la salle de classe ordinaire. Parmi les possibilités mentionnées, on trouve des majeures de haute spécialisation, un programme élargi d'éducation coopérative, des projets pour les élèves éprouvant des difficultés ou ayant décroché, des cours d'apprentissage électronique et d'éducation technologique, des initiatives d'attention et de sollicitude personnalisées, des équipes responsables de la réussite des élèves qui aident celles et ceux qui en ont besoin et des programmes pour les élèves qui ont des difficultés à s'adapter à l'école secondaire.

87. Au Nouveau-Brunswick, on consacre des efforts, un savoir-faire et des ressources considérables pour que chaque salle de classe dans chaque école favorise autant que possible l'intégration et la prise en compte des besoins des élèves dans toute leur diversité. Il y a cependant des situations dans lesquelles les élèves qui risquent fortement de connaître l'échec scolaire, de décrocher ou de connaître l'échec sur le plan social ont besoin de programmes et de services intensifs qui ne sont pas faisables ou ne peuvent pas être offerts dans le cadre traditionnel de la salle de classe ou de l'école. Dans de tels cas, les districts scolaires offrent des programmes et des services éducatifs de substitution.

Élèves immigrants

88. Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador a conçu et mis en œuvre un programme de transition scolaire en vue de combler l'écart des élèves immigrants qui n'ont pas encore fréquenté l'école ou qui l'ont fréquentée de façon limitée. Le programme *Literacy Enrichment and Academic Readiness for Newcomers – LEARN* (enrichissement de la littératie et préparation aux études pour les nouveaux arrivants et arrivantes) cible les personnes réfugiées parrainées par le gouvernement et offre des mises à niveau en littératie, en numératie, en sciences et en sciences humaines. Au niveau du deuxième cycle du secondaire, les élèves peuvent obtenir des crédits de substitution pour les cours de ce programme. Le ministère encourage également la pratique de l'intégration à l'échelle de l'école entière pour les élèves immigrants, au moyen de lignes directrices pour la célébration de la diversité dans les écoles et pour la création de milieux accueillants dans les écoles.
89. Les personnes immigrantes ou réfugiées qui arrivent au Canada quand elles sont déjà à la fin de l'adolescence ou au début de l'âge adulte font face à de nombreux défis, parce que le temps nécessaire pour terminer leurs études secondaires et apprendre l'une ou l'autre des langues officielles (anglais ou français) ou les deux risque d'être trop long. Le ministère de l'Éducation du Manitoba a créé plusieurs options pour l'enseignement secondaire et l'éducation des jeunes adultes en ce qui concerne l'apprentissage de la langue, la fin des études secondaires et l'orientation professionnelle. Il a publié un document intitulé *Promising Pathways: High School and Adult Programming Options for English as an Additional Language (EAL) Youth* (options porteuses : programmes d'enseignement secondaire et d'enseignement aux adultes pour les jeunes qui apprennent l'anglais comme langue additionnelle), qui décrit les différentes possibilités : crédits spéciaux en langues, programmes spécialisés pour les élèves dont la scolarité a été interrompue de façon importante ou qui sont originaires de pays affectés par la guerre, école secondaire pour adultes, programmes de littératie en milieu communautaire, options pour la préparation au monde du travail, services de perfectionnement en éducation générale et programmes d'anglais et de français langue additionnelle.

90. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a décrit les étapes que doivent suivre les divisions scolaires pour mettre en place des procédures permettant de préparer les élèves qui sont de nouveaux arrivants, leur famille, les éducatrices et éducateurs et les communautés à l'accueil, à l'orientation, au repérage, à l'évaluation, à l'élaboration de programmes et au suivi des nouveaux arrivants afin de garantir qu'ils connaissent la réussite.

Langues officielles

91. Le Canada a deux langues officielles — l'anglais et le français — et ces deux langues ont un statut, des droits et des privilèges égaux pour ce qui est de leur utilisation dans les institutions parlementaires et au gouvernement du Canada. La protection juridique des droits à une éducation en milieu minoritaire dans le pays est définie selon des critères linguistiques et s'applique à la minorité anglophone au Québec et aux minorités francophones dans les 12 autres provinces et territoires. Sous réserve d'exigences spécifiques, la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux citoyennes et aux citoyens canadiens des minorités francophones et anglophones des différentes instances le droit de leurs enfants de recevoir une éducation dans leur propre langue au primaire et au secondaire et de voir cette éducation bénéficier d'un financement public lorsque les effectifs le justifient.
92. Comme les provinces sont responsables de l'éducation, chaque instance garantit les droits éducatifs de la minorité linguistique au sein de son système d'éducation. Le gouvernement fédéral fournit également un financement partiel pour l'éducation en langue minoritaire (et pour l'enseignement de la langue seconde). Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] est responsable de la coordination et de la gestion des activités du gouvernement fédéral à l'échelle pancanadienne. Les contributions du gouvernement fédéral en vue de couvrir les coûts engagés par les provinces et les territoires pour offrir une éducation en langue minoritaire ainsi qu'un enseignement en langue seconde sont fournies dans le cadre d'ententes négociées par l'entremise du CMEC. Chaque province ou territoire négocie ensuite sa propre entente bilatérale sur le partage des coûts.
93. En réponse aux tests qui ont montré que les élèves étudiant dans les écoles de langue française en dehors du Québec ne se situaient pas au même niveau que leurs homologues anglophones, le CMEC a lancé un Projet pancanadien de français langue première. Les phases I et II de ce projet ont débouché sur une analyse détaillée du contexte et du rendement des élèves de langue minoritaire et sur la préparation d'outils destinés à aider le personnel enseignant.
94. Lorsque l'éducation incorpore les principes des droits de la personne dans le milieu scolaire, elle incorpore des politiques et des programmes qui touchent l'ensemble des apprenantes et des apprenants. Au moyen d'initiatives, de financement et de ressources spéciales, le droit d'apprendre des enfants est respecté. Les éducatrices et les

éducateurs du Canada sont conscients du fait que certains groupes ont besoin d'une aide supplémentaire pour réussir, et la présente section du rapport a présenté quelques exemples d'initiatives conçues pour les élèves qui ont des besoins spéciaux, les apprenantes et apprenants autochtones, les élèves à risque et les élèves immigrants, ainsi que pour les droits éducatifs des minorités de langue officielle protégées par la Charte.

Éducation connexe

95. Les concepts de paix, de civisme, d'éducation multiculturelle et d'éducation en vue du développement durable (EDD) sont étroitement liés à l'éducation aux droits de la personne. Dans bon nombre d'instances du Canada, l'EDD est un terme collectif qui englobe les concepts de paix, de démocratie, de civisme, les enjeux environnementaux, l'économie, la santé, les droits de la personne, la justice, l'éthique, la responsabilité dans un contexte mondial et de nombreux autres aspects de l'éducation. Les activités au niveau primaire et secondaire sont entreprises à l'échelle pancanadienne et provinciale et territoriale.
96. En juin 2008, le Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation du CMEC a mis sur pied le Groupe de travail sur l'éducation en vue du développement durable afin que, par l'intermédiaire du CMEC, les provinces et les territoires fassent preuve de leadership dans le développement et la promotion de l'EDD dans les établissements d'enseignement partout au Canada. Ce groupe comprend des représentantes et représentants des ministères de l'Éducation de presque toutes les instances et est en train d'élaborer un cadre stratégique de collaboration et d'action pour le primaire et le secondaire, avec quatre domaines prioritaires :
- intégrer les compétences en EDD dans le programme d'études des provinces et des territoires;
 - développer les capacités en EDD dans le cadre du perfectionnement professionnel et de la recherche;
 - mettre en évidence et promouvoir les ressources pédagogiques favorisant le développement des compétences en EDD; et
 - mettre en œuvre l'EDD dans tout le système.

Pour chacun de ces domaines prioritaires, des buts, des principes, des stratégies et des résultats visés sont établis, ainsi que des indicateurs des progrès, des partenariats et des stratégies de communication.

97. Dans les provinces et les territoires, les principes de l'EDD peuvent être intégrés dans tout le programme d'études en tant que composante essentielle de l'apprentissage sous toutes ses formes — depuis les domaines généraux de l'apprentissage ou les résultats d'apprentissage les plus généraux jusqu'aux niveaux de la planification du programme

d'études et du choix du contenu devant figurer dans les résultats d'apprentissage visés des cours. Les concepts de l'EDD peuvent être reflétés dans les cours de base, les cours séparés et les stratégies ainsi que dans les éléments de contenu qui peuvent être présentés dans n'importe quelle matière et à n'importe quel niveau, les résultats d'apprentissage qui sont développés davantage à mesure que les élèves avancent dans leur éducation, les éléments de contenu transdisciplinaires et les aspects du contenu et de la pédagogie intégrés dans tout le programme d'études, dans l'enseignement et dans l'apprentissage.

98. Le CMEC, la Commission canadienne pour l'UNESCO et Environnement Canada ont collaboré à la préparation de deux rapports décrivant en détail le rôle que l'EDD, dans sa définition la plus générale, joue dans les systèmes d'éducation, ainsi que dans les formes d'apprentissage informelles au Canada. Ces rapports ont été préparés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable; le premier, intitulé *Rapport à la CEE-ONU et à l'UNESCO sur les indicateurs de l'éducation au développement durable – Rapport pour le Canada*, a été publié en 2007 et est disponible sur le site Web du CMEC (<http://www.cmec.ca>). Le second rapport, intitulé *Rapport à la CEE-ONU et à l'UNESCO sur les indicateurs de l'éducation au développement durable – Rapport pour le Canada 2007-2010*, sera disponible au début de 2011.

Expression et participation des élèves

99. Bon nombre de provinces et de territoires ont créé des modes spécifiques de participation pour les élèves qui souhaitent s'exprimer sur la façon de planifier et de donner l'éducation. En 2008, le ministère de l'Éducation de l'Alberta a mis en place une initiative intitulée *Exprime-toi : Initiative d'engagement des élèves de l'Alberta*, en vue de permettre aux élèves de s'exprimer lors de la prise de décisions affectant leur apprentissage et leur avenir. L'initiative *Exprime-toi* a un site Web sur lequel les élèves peuvent échanger leurs idées et leurs avis avec leurs camarades et avec le ministère de l'Éducation. Les forums d'*Exprime-toi* sont de petits groupes de discussion organisés un peu partout dans la province au printemps et à l'automne pour les élèves de la 9^e à la 12^e année, lors desquels ils peuvent parler de leurs expériences éducatives, de leurs styles d'apprentissage, de ce qui fonctionne pour eux et de ce qu'ils aimeraient voir dans les écoles. Un congrès annuel des élèves donne la chance aux élèves de poursuivre les conversations engagées en ligne et lors des forums, et le ministère est en train d'intégrer l'initiative *Exprime-toi* dans les congrès et les événements des organisations partenaires non gouvernementales, de façon à recueillir tout un éventail de réactions et de commentaires. Le ministère a également mis sur pied un comité consultatif d'élèves rassemblant 24 élèves qui ont l'occasion de rencontrer le ministre de l'Éducation et les fonctionnaires du gouvernement trois fois par an pour leur faire part de leurs points de vue et de leurs suggestions.

100. En Ontario, une initiative intitulée *La voix des élèves* offre aux élèves trois manières de prendre part davantage à leur éducation :
- Le Conseil consultatif ministériel des élèves rassemble 60 élèves qui rencontrent le ministre deux fois par an. Les élèves de ce conseil consultatif sont à des niveaux allant de la 7^e à la 12^e année et viennent de tous les secteurs du système d'éducation — anglophones, francophones, écoles publiques, écoles catholiques — et de toutes les régions de la province.
 - Les projets des élèves sont financés par l'entremise du ministère de l'Éducation et s'adressent aux élèves et aux conseils étudiants qui ont des projets en vue de faire une différence dans leur école, leur salle de classe et leur communauté.
 - Les forums des élèves offrent aux élèves l'occasion de parler à des fonctionnaires de l'éducation de ce qu'ils veulent tirer de leurs études et de la façon de susciter plus d'enthousiasme chez les élèves quant à l'apprentissage et à l'école.
101. Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador a préparé un manuel intitulé *Building Learning Communities: A Handbook for School Councils* (construire des communautés éducatives : manuel pour les comités d'école). En vertu de la *Schools Act* (loi sur les écoles), le comité d'école a les fonctions suivantes : défendre les intérêts de l'école sur le plan éducatif; offrir des conseils sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'école; faciliter la participation des parents et de la communauté; et offrir des suggestions au conseil scolaire sur les questions qui touchent l'école et la communauté. Dans une école qui offre des cours du secondaire, il faut qu'au moins un élève soit élu au comité d'école. La personne choisie pour représenter les élèves a les fonctions suivantes :
- exprimer les points de vue des élèves qu'il ou elle représente;
 - faire part aux parties intéressées des activités du comité;
 - collaborer en vue de réaliser le but commun qu'est l'amélioration de l'enseignement, de l'apprentissage et du rendement des élèves;
 - participer au processus de développement de l'école;
 - participer aux réunions et aux discussions du comité et s'y préparer.
102. En Saskatchewan, une définition très générale du rôle de l'élève est fournie dans une présentation sur les éléments clés du nouveau programme d'études. Dans cette présentation, les élèves sont décrits comme étant des sources de savoir tant pour eux-mêmes que pour les autres. Parmi les verbes utilisés pour décrire le rôle des élèves, on trouve : *mener; garantir la responsabilisation; collaborer; défendre; surveiller; planifier; évaluer; et interroger*. Tous ces verbes traduisent la participation active des élèves à leur éducation.
103. Le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a créé un modèle en vue de développer et de mettre en œuvre le respect et la compréhension de la diversité dans

les écoles publiques de la province. Cette ressource, intitulée *Le respect de la diversité : action, sensibilisation, avancées – Ressource pour la planification*, a été préparée en vue de son utilisation par les élèves pour faire activement la promotion de la diversité et en favoriser le développement.

104. En 2009, le Nouveau-Brunswick est devenu la première province à nommer un élève membre au sein de chacun des 14 conseils d'éducation de district (CED) de la province, avec tous les droits de vote (sauf exceptions liées aux conflits d'intérêts et à certaines questions relatives aux ressources humaines). Un CED est nommé pour chacun des 14 districts scolaires. Ces conseils supervisent le travail de la surintendante ou du surintendant, définissent l'orientation éducative et stratégique du district et gèrent ses finances, dans le cadre défini par la province. Le ministre de l'Éducation peut désormais nommer un élève au sein de chaque CED, avec pour mandat de représenter le point de vue de l'ensemble des élèves du district scolaire lors des réunions du CED.
105. Ces quelques exemples montrent la diversité des stratégies employées par les instances pour encourager les élèves à participer à leur éducation, que ce soit dans la salle de classe, au niveau de l'école ou au niveau de la province. Cette participation des élèves est en harmonie avec plusieurs principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, y compris celui de la liberté d'expression. En prenant part ainsi à la gouvernance, les élèves acquièrent les compétences nécessaires à une citoyenneté active.

Société civile et éducation aux droits de la personne

106. En plus de l'éducation aux droits de la personne assurée par les systèmes d'éducation partout au Canada, des organisations non gouvernementales, le gouvernement fédéral et les administrations municipales, des organismes du secteur privé et des commissions des droits de la personne contribuent à cet apprentissage essentiel.
107. Le Musée canadien des droits de la personne, établi par le Parlement en 2008, est censé ouvrir en 2012 et faire office de centre d'apprentissage où les Canadiennes et les Canadiens et les gens de partout dans le monde pourront se livrer à des discussions et s'engager à passer à l'action dans la lutte contre la haine et l'oppression. Ce musée offrira des programmes aux élèves et aux adultes. Il est financé par le gouvernement du Canada, la province du Manitoba, la ville de Winnipeg, le *Forks North Portage Partnership* et des partenaires du secteur privé.
108. *Le John Humphrey Centre for Peace and Human Rights* (centre John Humphrey pour la paix et des droits de la personne) à Edmonton en Alberta porte le nom du Canadien qui a été l'un des principaux auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans le cadre de son rôle d'éducation du public au sujet de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce centre élabore des outils comme des guides pour les jeunes sur la *Charte canadienne des droits et libertés* et des ressources pour le personnel

enseignant sur la mise sur pied de communautés des droits de la personne, le dialogue entre les religions et le civisme à l'échelle locale et planétaire. Il offre aussi plus de 200 activités et jeux interactifs sur les droits de la personne pour les enfants et les jeunes âgés de 5 à 25 ans. Le centre élabore également des ressources pour le perfectionnement professionnel du personnel enseignant sur des questions précises comme l'élimination des préjugés entre jeunes autochtones et jeunes non autochtones et sur la prise en compte des besoins particuliers des parents et des élèves immigrants. En outre, le centre offre, en partenariat avec l'*Alberta Teachers' Association* (association des enseignantes et des enseignants de l'Alberta), des programmes de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant à l'aide de méthodes d'apprentissage par l'expérience en vue de permettre aux enseignantes et aux enseignants d'intégrer les droits de la personne et le civisme dans la salle de classe.

109. L'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) a élaboré une initiative en collaboration avec l'organisme pour la jeunesse TakingITGlobal, qui gère un forum en ligne pour les jeunes, et avec le *John Humphrey Centre for Peace and Human Rights*, à l'occasion du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans ce projet, des éducatrices et des éducateurs des commissions des droits de la personne de partout au Canada et leurs partenaires ont élaboré un site Web interactif visant à faire en sorte que la jeunesse canadienne se livre à un apprentissage et à un dialogue sur les droits de la personne. Ce site Web comprend de l'information sur des problèmes contemporains dans le domaine des droits de la personne, sur le travail des commissions des droits de la personne, sur les structures juridiques sur lesquelles s'appuient les droits de la personne, sur des idées concrètes pour les jeunes qui veulent protéger et promouvoir les droits de la personne et des fonctions interactives comme des babillards, une galerie d'art en ligne et des appels à l'action.
110. La Coalition canadienne pour les droits des enfants (CCDE) est un réseau d'organisations et de personnes du Canada qui vise à faire respecter les droits des enfants. Elle a pour objectifs de favoriser l'échange d'information; de fournir du matériel de sensibilisation du public sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant; de surveiller l'application de la convention au Canada; et d'entretenir le dialogue avec les responsables gouvernementaux des droits de l'enfance. La CCDE a conçu une série de livrets pour ceux et celles qui travaillent avec des enfants et pour les enfants afin d'expliquer les droits des enfants en matière de garde, de soins de santé, de justice, de protection et d'éducation. Le livret sur l'éducation explique les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant par rapport à l'éducation, à la participation aux études, à la discipline, à l'éducation des enfants handicapés ou de groupes minoritaires et à l'intimidation à l'école.
111. La mission d'UNICEF Canada est de mobiliser la population du Canada et lui permettre de participer à la transformation positive de l'avenir de tous les enfants. Le programme « Le monde en classe » de l'UNICEF noue des partenariats avec les facultés des sciences

de l'éducation, le personnel enseignant et les élèves afin d'inspirer les gens, de les éduquer et de favoriser l'action dans le domaine de la justice sociale, des enjeux humanitaires et des droits de la personne — en particulier des droits de l'enfant. Ce programme offre aux éducatrices et aux éducateurs des ressources et des outils d'engagement prêts à l'utilisation dans la salle de classe. Dans l'optique de favoriser le civisme et la compréhension à l'échelle de la planète, l'UNICEF collaborera avec les écoles partout au Canada à partir de janvier 2011 selon une approche globale et axée sur la transformation, dans le cadre de son initiative Écoles respectueuses des droits de l'enfant.

112. Ma rue verte est une organisation non gouvernementale qui a un rôle particulier de mise à contribution des jeunes dans la protection de l'environnement. Cette organisation a récemment élargi les thèmes de ses programmes pour y inclure des questions plus générales se rapportant à l'environnement et au développement durable, comme la paix, les droits de la personne, la gouvernance et le civisme. L'organisation Ma rue verte offre des programmes de grande qualité, des possibilités de financement, un réseau d'experts et une plate-forme Web afin de nouer des liens avec d'autres écoles. L'organisation Ma rue verte bénéficie du soutien de La fondation de la famille J.W. McConnell, de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).
113. Les *Canadian Centres for Teaching Peace* (centres canadiens pour l'enseignement de la paix) se consacrent à la réalisation de l'engagement pris par l'UNESCO dans le *Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie*. En 2009, l'organisation a lancé son programme sur la paix dans les écoles dans le cadre de son congrès annuel. Les ateliers organisés avant le congrès portaient sur l'éducation des Autochtones, la jeunesse et les élèves lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres et en quête d'identité.
114. L'organisation à but non lucratif YOUCAN, dirigée par des jeunes, a conçu un programme de consolidation de la paix pour les écoles et les communautés, avec des cours pour les enfants âgés de 8 à 13 ans, les jeunes de 14 à 25 ans et le personnel enseignant. Les modules comprennent : la résolution de conflits interculturels, la négociation, l'entraide, la médiation par les pairs, la facilitation, le dialogue, les cercles de paix et le passage à l'action.
115. Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains, a entrepris des recherches et élaboré des ressources pédagogiques en vue de promouvoir l'harmonie entre les cultures et de lutter contre les éléments de discrimination raciale, ethnique, culturelle, sexiste et homophobe dans le cadre d'activités communautaires ciblant les enfants et les jeunes. Dans l'un de ses projets, Equitas a évalué les besoins en matière d'éducation aux droits de la personne des programmes des camps de jour de Montréal et a élaboré la trousse *On ne joue pas avec les droits*, qui s'intègre dans le programme pour les enfants et les jeunes fréquentant ces camps de jour. La trousse *On ne joue pas*

avec les droits est actuellement mise en œuvre à Vancouver, à Winnipeg, à Toronto, à Montréal, à Fredericton, à Moncton et à Dieppe. Un deuxième projet, intitulé Parlons droits, est issu d'une analyse des besoins approfondie effectuée à Montréal en 2008 auprès des jeunes et des personnes travaillant dans les programmes pour jeunes. Ce projet invite les jeunes âgés de 13 à 17 ans à explorer les questions relatives aux droits de la personne et à mettre en évidence des stratégies pour lutter contre la discrimination et l'exclusion, tout en favorisant le respect de la diversité dans les communautés.

116. Pour célébrer le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest a lancé le projet Le respect pour tous et partout. Dans ce projet, les élèves de la 7^e à la 12^e année doivent nommer des chefs de file en matière de droits de la personne au sein de leur école. Les buts du projet sont de faire en sorte que les élèves prennent davantage conscience des valeurs se rattachant aux droits de la personne, réfléchissent à leurs propres actes et à leur attitude et se sentent encouragés à prendre part à des activités sur les droits de la personne.
117. Au Nouveau-Brunswick, la Commission des droits de la personne a également parrainé des activités scolaires pour célébrer l'anniversaire de la déclaration. Elle a collaboré avec l'ACCCDP pour organiser un forum national sur le thème « Définir un cadre fondé sur les droits : pour l'avancement de l'intégration des élèves ayant des incapacités ». Un forum d'une journée a également été organisé pour les élèves de 11^e et de 12^e année.
118. Des événements, des ressources, des installations et des programmes pour l'éducation aux droits de la personne chez les élèves du primaire et du secondaire sont offerts par l'entremise d'organisations de la société civile, d'organismes des droits de la personne, d'organismes gouvernementaux et de fondations.

Systemes de contrôle

119. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, le contenu et les compétences abordés dans l'éducation aux droits de la personne sont contrôlés dans le cadre des processus d'évaluation de l'apprentissage des élèves. L'intégration des principes et des valeurs de l'éducation aux droits de la personne dans la gestion et la mise en œuvre de l'éducation fait l'objet d'un contrôle dans le cadre de processus qui examinent la prestation des services et des programmes en fonction de ces valeurs.
120. Les principaux domaines d'activité et les principales fonctions du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse comprennent de nombreux services qui ont été présentés dans le présent rapport comme faisant partie intégrante de l'éducation aux droits de la personne : éducation spécialisée, intégration et défense de la diversité, équité et lutte contre les préjugés. Dans le plan stratégique du ministère pour chaque exercice financier, des cibles précises sont définies dans ces différentes catégories. Par

exemple, en 2009-2010, l'un des buts était d'assurer une plus grande distribution de la *Racial Equity Policy – Innovation Configuration Map* (politique en matière d'équité raciale : feuille de route de l'innovation). Cette feuille de route est un outil pour la planification, le perfectionnement professionnel et l'évaluation. L'année suivante, les mesures prises en vue de réaliser ce but sont évaluées.

121. Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a publié un document intitulé *Developing and Reviewing Codes of Conduct: A Companion* (élaborer et évaluer les codes de conduite : un document d'accompagnement), afin d'aider les conseils scolaires à remplir leurs obligations pour ce qui est de garantir que les codes de conduite de leur district soient conformes aux normes provinciales et aux textes de loi pertinents. Le rôle que les codes de conduite peuvent jouer dans l'affirmation des droits de la personne dans les écoles est décrit dans les sections précédentes du présent rapport.
122. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a élaboré des principes à utiliser pour mettre en œuvre un modèle de prestation de services pour le secteur des services de soutien aux élèves. Chaque division scolaire décrit son niveau de développement dans divers aspects des services aux élèves et se sert de cette description et d'autres outils de contrôle pour choisir les domaines prioritaires pour le développement lors de l'année suivante. Les 18 principes à examiner se répartissent en trois catégories :
 - Philosophie et croyances favorisant l'intégration : pratiques favorisant l'intégration, enseignement différencié, développement de l'autonomie et technologie fonctionnelle;
 - Plan d'intervention : plans de programme personnels, planification des transitions et coordination des services;
 - Profil de dotation en personnel : recrutement et mise à contribution de spécialistes, formations en cours d'emploi et mise à contribution des agences de soutien.
123. À mesure que l'éducation aux droits de la personne et les pratiques afférentes sont intégrées de façon plus générale dans les programmes des écoles, y compris dans le cadre de programmes relatifs à la sécurité dans les écoles et à l'éducation en vue du développement durable, une bonne part du travail d'évaluation sert au contrôle des systèmes plutôt qu'à l'évaluation d'initiatives précises.

Processus et ressources d'enseignement et d'apprentissage

124. Dans la présente section, le questionnaire demande d'indiquer les matières du primaire et du secondaire qui incluent l'éducation aux droits de la personne, d'indiquer dans quelle mesure les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage correspondent aux stratégies plus axées sur la participation et plus centrées sur les apprenantes et les

apprenants qui sont inhérentes à l'éducation aux droits de la personne et d'indiquer les guides pour le personnel enseignant et autres ressources qui sont disponibles pour faciliter l'éducation aux droits de la personne.

Les droits de la personne dans le programme d'études

125. Les ministères de l'Éducation du Canada ont élaboré des programmes d'études qui incorporent l'éducation aux droits de la personne sous la forme de thème transdisciplinaire, de résultat d'apprentissage revenant constamment dans les programmes comme les sciences humaines et de composante essentielle de certains cours spécifiques, comme les cours d'éducation physique, les cours sur la santé et les cours de langue et littérature.
126. Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique a élaboré un guide détaillé intitulé *Making Space: Teaching for Diversity and Social Justice Throughout the K-12 Curriculum* (faire une place : enseigner la diversité et la justice sociale dans le programme d'études de la maternelle à la 12^e année), pour favoriser la prise de conscience et la compréhension de la diversité qui existe dans la société et pour faciliter la réalisation de la justice sociale pour tous les gens et les groupes. Ce guide est destiné à être utilisé par le personnel enseignant dans la salle de classe et se concentre sur les activités d'enseignement et d'évaluation; il donne au personnel enseignant des idées et de l'aide pour donner l'exemple et enseigner la compréhension et le respect de toutes et de tous. Il propose des liens avec les éléments de contenu et les stratégies d'enseignement relatifs à la justice sociale pour tous les niveaux et dans toutes les matières du programme d'études de la province prescrit par la Colombie-Britannique.
127. Les provinces de l'Atlantique – le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard – utilisent toutes les mêmes résultats d'apprentissage pour les programmes de sciences humaines, qui s'organisent selon six domaines conceptuels. Plusieurs de ces domaines expriment des idées conformes à l'éducation aux droits de la personne :
 - Civisme, pouvoir et gouvernance : les élèves devront pouvoir montrer qu'ils comprennent les droits et les responsabilités des citoyens, ainsi que les origines, les fonctions et les sources du pouvoir, de l'autorité et de la gouvernance.
 - Culture et diversité : les élèves devront pouvoir montrer qu'ils comprennent la culture et la diversité et qu'ils ont une vision du monde, en tenant compte des points communs et des différences qui s'expriment dans divers points de vue personnels, culturels, raciaux et ethniques.
 - Interdépendance : les élèves devront pouvoir montrer qu'ils comprennent les liens d'interdépendance entre les individus, les sociétés et l'environnement – à l'échelle locale, nationale et planétaire – et les implications pour le développement durable.

Ces domaines conceptuels se manifestent sous la forme d'éléments de contenu précis et d'attentes définies pour l'apprentissage énoncés pour chaque niveau.

128. Les compétences sur les processus acquises dans le cadre des sciences humaines sont également clairement définies et correspondent aux principes de l'éducation aux droits de la personne. Ces processus essentiels sont les suivants :

- Communication : faire une lecture critique, respecter les autres points de vue et utiliser diverses formes de communication collective et interpersonnelle;
- Interrogation : reconnaître diverses perspectives, reconnaître les préjugés et comprendre la valeur de la réflexion critique et créative;
- Participation : assumer la responsabilité du travail individuel et du travail en groupe, réagir aux enjeux concernant la classe, l'école, la communauté et le pays, reconnaître l'importance de prendre des mesures pour favoriser le civisme responsable.

129. Le document intitulé *Philosophie et raison d'être du programme d'études sociales de la maternelle à la douzième année* en Alberta décrit le rôle des sciences humaines dans l'acquisition des valeurs, des attitudes, des connaissances et de la compréhension, ainsi que des compétences et des processus nécessaires pour que les élèves deviennent des citoyennes et des citoyens actifs et responsables, qui participent au processus démocratique et qui sont conscients de leur capacité de faire bouger les choses dans leur communauté, dans la société et dans le monde. Les valeurs, compétences et connaissances à transmettre dans le cadre des sciences humaines, sont notamment les suivantes :

- Valoriser la diversité, respecter la dignité et défendre l'égalité de tous les êtres humains.
- Faire preuve de compassion, d'équité et de justice sociale.
- Comprendre et respecter l'influence des multiples perspectives, y compris celles des Autochtones et des francophones sur les réalités politiques, socio-économiques, linguistiques et culturelles du Canada.
- Comprendre leurs droits et leurs responsabilités afin de prendre des décisions éclairées et de participer pleinement à la vie en société.
- Se livrer à un travail d'investigation et de réflexion critique et créative.
- Se livrer à un travail de résolution de problèmes et de résolution de conflits en tenant compte des conséquences de la prise de décisions sur le plan éthique.

130. En 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a lancé le programme Éthique et culture religieuse pour tous les élèves du primaire et du secondaire, en vue de permettre à toutes les apprenantes et tous les apprenants :

- d’acquérir ou de consolider, le cas échéant, la notion selon laquelle toutes les personnes sont égales sur le plan des droits et de la dignité;
- d’apprendre à réfléchir sur des enjeux;
- d’explorer, selon l’âge, différentes manifestations du patrimoine religieux québécois présentes dans l’environnement immédiat ou éloigné;
- de connaître des éléments d’autres traditions religieuses présentes au Québec;
- de s’épanouir dans une société où se côtoient plusieurs valeurs et croyances.

La pratique du dialogue dans l’enseignement et dans l’apprentissage est un élément central de ce nouveau programme et permet d’aider les élèves à acquérir les aptitudes et les dispositions nécessaires pour qu’ils réfléchissent et agissent de façon responsable envers eux-mêmes et autrui, tout en tenant compte de l’impact que leurs actes peuvent avoir sur la vie communautaire.

131. Les liens avec le programme d’études préparés pour le personnel enseignant de la Saskatchewan par le ministère de l’Éducation de cette province fournissent un exemple d’aspect précis de l’éducation aux droits de la personne et de son intégration dans l’ensemble du programme d’études. Dans le cadre de la stratégie de prévention de l’intimidation à l’école et dans la communauté, des documents destinés au personnel enseignant à tous les niveaux guident leurs efforts pour aborder l’intimidation dans les programmes d’études en langue et littérature, en santé, en sciences humaines et en développement personnel et social. Dans la ressource pour le cours de langue et littérature, par exemple, le personnel enseignant du primaire apprend des manières d’explorer l’utilisation d’un langage et de comportements appropriés en examinant des questions comme l’amitié, l’humour et les contes de fées; des thèmes et des sous-thèmes sont recommandés pour le personnel enseignant du secondaire en vue d’intégrer le problème de l’intimidation dans l’apprentissage de la langue.
132. Dans un cours du deuxième cycle du secondaire en éducation physique et en santé, le ministère de l’Éducation du Manitoba présente l’idée des droits et des responsabilités des individus dans des relations saines. Le module du cours examine les textes de loi sur les droits de la personne, la diversité culturelle, le consentement aux relations sexuelles et d’autres concepts. Les suggestions pour l’enseignement consistent notamment à mettre les élèves en groupes et à leur faire élaborer une liste des droits et des responsabilités pour des rôles sociaux comme celui d’ami, d’élève, d’enfant ou de parent éventuel.
133. Dans le Sondage sur les dossiers nationaux en éducation de 2010 de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, la population canadienne est dans une large mesure d’accord avec l’idée que les écoles publiques du primaire et du secondaire devraient enseigner à leurs enfants les valeurs et le comportement éthique (96 p. 100), les droits de la personne (96 p. 100), le rétablissement de la paix (95 p. 100), la protection de l’environnement (95 p. 100) et la démocratie participative (91 p. 100).

Méthodologies d'enseignement et d'apprentissage

134. La meilleure façon pour les élèves d'apprendre au sujet de l'éducation aux droits de la personne est de faire en sorte que ce sujet corresponde au contenu enseigné. Grâce à la participation active, au questionnement, à la réflexion critique, au dialogue et à la réconciliation de points de vue différents, les élèves sont exposés aux droits et aux responsabilités et les vivent eux-mêmes. La section qui précède fournit des exemples d'enseignement des principes et des valeurs des droits de la personne. Dans la présente section, des exemples illustrent quelques autres approches parmi les nombreuses qui sont utilisées au primaire et au secondaire au Canada.
135. Nous avons fait plus haut référence au programme de formation du Québec; la vie communautaire et la citoyenneté constituent l'un des domaines généraux de l'apprentissage. L'approche de l'apprentissage au deuxième cycle du secondaire est structurée de façon à offrir des activités qui permettent aux élèves d'explorer différents aspects de la citoyenneté dans la salle de classe, dans des travaux pratiques et dans l'école dans son ensemble. Il est tenu pour acquis que, en participant activement aux décisions qui les concernent, en prenant conscience des organismes qui aident les citoyennes et citoyens et les travailleuses et travailleurs, en résolvant des problèmes collectivement dans le cadre de négociation et de discussion, en débattant de diverses questions qui ont de l'importance pour eux et en prenant des décisions collectivement concernant les droits individuels et collectifs, les élèves acquièrent une expérience concrète de l'exercice de la citoyenneté.
136. Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador a fourni au personnel enseignant un document intitulé *Focus on Harassment and Intimidation: Responding to Bullying in Secondary Schools* (le point sur le harcèlement et l'intimidation : faire face à l'intimidation dans les écoles secondaires), inspiré d'un document de la Colombie-Britannique, comme guide pour l'introduction de ces questions dans la salle de classe. L'une des unités propres au document de Terre-Neuve-et-Labrador examine les questions juridiques en cause. Les stratégies pédagogiques recommandent de recourir à une discussion active sur l'idée de « canadienité » et sur les droits, la protection des droits et les conflits qui peuvent se présenter entre les droits de différents individus. Des textes de loi sont examinés et analysés, la liste des différentes façons possibles d'enfreindre les droits est dressée et des recherches sur des affaires dans les tribunaux concernant des accusations de violation des droits sont effectuées. Les élèves jouent un rôle actif dans l'exploration du sens et de la réalité des droits.
137. Au Yukon, l'École Whitehorse Elementary s'est servi d'un apprentissage basé sur des projets pour explorer les questions des droits de la personne dans le cadre du programme de sciences humaines. L'apprentissage basé sur les ressources est décrit comme étant un apprentissage qui met l'accent sur des activités d'apprentissage de longue durée qui couvrent plusieurs matières, qui sont centrées sur l'élève et qui s'intègrent dans des questions et des pratiques du monde réel. Dans ce projet, les

élèves ont commencé par rassembler de l'information sur les enfants soldats, la faim et la famine, le racisme et la paix sur des sites Web. Ils ont ensuite choisi une chanson sur la paix à analyser pour en dégager le sens et choisi des images se rapportant à des questions de droits de la personne de diverses sources. Ils ont finalement compilé toutes ces informations pour créer des présentations multimédias sur les droits de la personne.

138. Les éducatrices et les éducateurs sont conscients du fait que l'apprentissage participatif centré sur l'élève augmente la participation active des élèves et permet d'aboutir à un meilleur apprentissage et à un meilleur niveau de réussite. Comme l'éducation aux droits de la personne a pour but de créer des citoyennes et des citoyens actifs, ouverts et respectueux, les stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisent la réalisation de ce but.

Ressources pédagogiques et didactiques

139. Les ministères de l'Éducation ont des processus et des critères pour évaluer et choisir les ressources pédagogiques, et tous ces processus et critères intègrent des considérations d'ordre social. Ces ressources peuvent être élaborées et offertes par les ministères de l'Éducation, des éditeurs, des universités et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
140. Le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard a publié un guide pour l'évaluation et la sélection des ressources pédagogiques dont peuvent se servir les fonctionnaires du ministère, le personnel des conseils scolaires et le personnel enseignant. Les critères concernant des considérations d'ordre social s'attardent tout particulièrement à l'égalité entre les sexes, au multiculturalisme et à l'éducation des Autochtones. Dans l'ensemble, ce guide indique qu'il faut que les ressources pédagogiques :
- soient sensibles aux différences entre les sexes et à l'orientation sexuelle, au point de vue des Autochtones et au patrimoine culturel et ethnique;
 - favorisent l'égalité en renforçant la compréhension des élèves du multiculturalisme et de la diversité dans la société;
 - soient choisies de façon à aider les élèves à comprendre les nombreuses contributions importantes au progrès de la civilisation des groupes minoritaires et des peuples ou groupes de diverses origines ethniques;
 - soient conçues de façon à encourager les élèves et les membres du personnel à examiner leurs attitudes et leur comportement et à comprendre leurs devoirs, leurs responsabilités, leurs droits et leurs privilèges en tant que citoyennes et citoyens participant à la vie en société.

141. Dans le cadre de sa publication intitulée *Instructional Design, Technical Design, Social Considerations for All Subjects* (conception pédagogique, conception technique et considérations d'ordre social pour toutes les matières), le ministère de l'Éducation du Manitoba inclut une liste complète de considérations d'ordre social à appliquer aux ressources. Parmi les facteurs à évaluer, on note les suivants :

- langage favorisant l'intégration de toutes et de tous;
- égalité entre les sexes, représentation des rôles des sexes, représentation des rôles de personnes de différents âges;
- représentation de la diversité des croyances, des coutumes, des usages linguistiques;
- références socio-économiques, situations, préjugés;
- diversité de la société de l'ouest et du nord du Canada;
- multiculturalisme et contenu contre le racisme;
- diversité de la culture et des rôles des Premières nations, et des peuples inuits et métis;
- représentation des personnes ayant des besoins spéciaux;
- représentation de la violence.

142. Bon nombre des ressources se rapportant à l'éducation aux droits de la personne sont offertes dans le cadre des initiatives sur la sécurité dans les écoles dans les instances. À titre d'exemple des outils sont offerts en Colombie-Britannique, comme un guide sur la mise en place d'écoles où règnent la sécurité, la bienveillance et l'ordre; des guides pour les parents et les éducatrices et éducateurs pour la prévention et la lutte contre l'intimidation et le harcèlement au primaire et au secondaire; et un cadre stratégique sur la diversité qui explique les principales implications des textes de loi pour les politiques et les initiatives des écoles.

143. Le ministère de l'Éducation du Manitoba offre également un accès en ligne à des documents imprimés pour les familles, les communautés et les écoles dans le cadre de son initiative Des écoles sûres et accueillantes. Parmi les titres proposés, on trouve les suivants :

- *Une approche à l'échelle de l'école pour favoriser la sécurité et l'appartenance : Prévenir la violence et le harcèlement*
- *Lorsque les mots ne suffisent pas - Les signes précurseurs de risques : un système de détection précoce pour les conseillers scolaires*
- *Cap sur l'inclusion – Relever les défis : Gérer le comportement*
- *Un travail collectif – Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités*

D'autres publications portent sur des questions comme la toxicomanie, la protection de l'enfance et la violence envers les enfants, les gangs et l'exploitation sexuelle.

144. Dans sa page Web portant sur les ressources pour l'enseignement intitulée *Race Relations, Cross Cultural Understanding, and Human Rights* (relations entre les races, compréhension des différences culturelles et droits de la personne), le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse fournit des liens vers des ressources et des sites Web comme Amnistie Internationale, le Programme des droits de la personne de Patrimoine canadien, le *Mid-Atlantic Equity Consortium* et *Tolerance.org*.
145. Le ministère de l'Éducation de l'Alberta fournit un exemple de guide consacré spécialement au personnel enseignant. Ce guide, intitulé *Au cœur de la question : Éducation civique et formation aux valeurs dans les écoles de l'Alberta*, est une ressource de 258 pages qui fournit une vue d'ensemble de l'éducation sur la morale et la citoyenneté et des exemples de stratégies pour favoriser une culture positive dans l'école, intégrer l'éducation sur la morale et la citoyenneté dans toutes les matières, choisir des ressources, établir des liens avec les activités parascolaires et faire participer les parents et les communautés.
146. Des organismes qui ne font pas partie des systèmes scolaires offrent également des ressources. Le centre des droits de l'enfant de l'Université du Cap-Breton offre, avec l'appui financier de Patrimoine canadien, un livre à colorier intitulé *Color It Rights!* Chaque image du livre illustre un article de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Ce livre est destiné aux jeunes enfants et emploie un langage simplifié que le personnel enseignant peut lire à voix haute.
147. La Commission des droits de la personne du Manitoba a lancé un site Web intitulé *Class Action: a student's guide to Human Rights* (action en classe : guide de l'élève en matière de droits de la personne). Grâce à ce site, les élèves peuvent en apprendre davantage sur les droits de la personne, travailler sur un projet pour l'école, entrer en contact avec d'autres élèves qui s'intéressent aux mêmes questions et participer aux efforts visant à améliorer les droits de la personne pour les gens du Manitoba et ailleurs dans le monde. Chaque semaine, le site présente un événement différent dans l'histoire des droits de la personne. Les commissions des droits de la personne du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont récemment collaboré à l'élaboration d'une publication en langage simple intitulée *Connaissez vos droits* qui explique clairement les textes de loi et les droits faisant l'objet d'une protection au chapitre des droits de la personne.
148. L'Office national du film (ONF) du Canada est une source importante de documents visuels sur les droits de la personne. Il s'agit d'un organisme public de production et de distribution de films. Avec son inventaire très complet, il a créé des listes de documents couvrant de nombreux thèmes, comme la lutte contre le racisme, la diversité des cultures du Canada, la paix, l'esprit national et le racisme en milieu de travail. Il publie des guides pour les enseignantes et enseignants qui fournissent des liens avec les programmes d'études de chaque province, des options pour l'évaluation et des stratégies pédagogiques.

149. Dans le cadre d'une initiative récente en partenariat avec la Commission canadienne pour l'UNESCO, l'ONF a créé une liste de films célébrant l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010). Les films peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'ONF, échangés dans les bulletins électroniques ou par courriel, intégrés dans des blogues et échangés par Facebook et Twitter. L'ONF offre également une plateforme pour discuter des films et des questions qu'ils soulèvent.
150. Les ressources disponibles pour l'enseignement et l'apprentissage des droits de la personne comprennent des guides pour le personnel enseignant, des ressources pour les élèves et des outils pour les parents. Toutes les ressources citées dans le présent document et bien d'autres encore sont disponibles sur Internet, et certaines sont également accessibles sous forme imprimée ou sur vidéo.

Formation du personnel scolaire

151. Le questionnaire examine les formations et les ressources offertes au personnel enseignant et aux leaders en éducation dans le domaine de l'éducation aux droits de la personne. Comme dans les sections précédentes du rapport, nous ne présentons qu'un très petit nombre d'exemples; ces exemples illustrent les parties concernées, le contenu et les buts des formations offertes.
152. Les ressources de formation continue et de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant, les directions d'école et les autres membres du personnel scolaire sont fournies par les ministères de l'Éducation, les associations d'enseignantes et d'enseignants, les établissements d'enseignement et des organisations non gouvernementales. La plupart des activités et des ressources de formation décrites ci-dessous portent sur des aspects précis dans le cadre des droits de la personne, comme l'éducation spécialisée, le racisme et l'intégration.
153. Les provinces de l'Atlantique — Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard — ont élaboré une ressource pour le personnel enseignant et une ressource de perfectionnement professionnel pour le personnel concernant les problèmes de comportement. La ressource pour le personnel enseignant a été conçue en vue de fournir des bases théoriques et de permettre de comprendre les problèmes de comportement, tandis que la ressource de perfectionnement professionnel pour le personnel, qui prend la forme d'un cahier, a été créée pour faciliter le travail de planification à l'échelle de l'école tout entière exigé pour la mise en œuvre d'un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant et d'un système positif d'interventions et de soutien à l'échelle de l'école sur le plan du comportement.

154. Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick fournit un outil de perfectionnement professionnel pour les personnes enseignant à des élèves atteints d'un trouble du spectre de l'autisme, de façon à ce qu'elles puissent préparer et mettre en œuvre des programmes éducatifs efficaces. Au Yukon, un manuel a été préparé pour les personnes travaillant auprès d'élèves atteints de troubles causés par l'alcoolisation foetale, domaine dans lequel, d'après le ministère de l'Éducation, peu d'éducatrices et d'éducateurs ont reçu une formation.
155. Terre-Neuve-et-Labrador a entamé un processus pluriannuel de mise en œuvre de sa philosophie de l'éducation favorisant l'intégration, qui se concentre sur la célébration de la diversité dans les communautés scolaires et sur la prise en compte des forces et des besoins de tous les élèves. Ce processus exige une formation approfondie du personnel enseignant sur les pratiques favorisant l'intégration, comme l'enseignement différencié, de façon à ce que le personnel enseignant soit mieux à même de motiver les élèves en fonction de leurs expériences, leurs centres d'intérêt, leurs styles d'apprentissage et leur niveau de préparation.
156. Le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse offre un programme d'institut d'été sur les cultures permettant au personnel enseignant de vivre et d'explorer des pratiques d'enseignement et d'évaluation fondées sur les recherches en la matière. Cette formation, qui fait partie du plan de mise en œuvre de la politique en matière d'équité raciale, aide les éducatrices et les éducateurs à élaborer des programmes répondant aux besoins des apprenantes et des apprenants dans toute leur diversité culturelle. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario s'est joint à trois associations provinciales de directrices et directeurs d'écoles pour offrir des programmes de formation d'envergure provinciale pour l'ensemble des directrices et directeurs et des directrices adjointes et directeurs adjoints sur la prévention de l'intimidation. Le ministère a également soutenu la création, par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, d'un programme en ligne de prévention de l'intimidation conçu pour aider le personnel enseignant dans tous les aspects de la prévention de l'intimidation et pour favoriser le progrès dans l'ensemble du système afin que le personnel enseignant, les élèves et le système d'éducation dans son ensemble en profitent.
157. La *British Columbia Teachers' Federation* (fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique) se décrit comme un syndicat se consacrant à la justice sociale, avec des initiatives axées sur l'éducation des Autochtones, la pauvreté, les problèmes des enfants et des jeunes, les relations entre les races, l'égalité des sexes, l'homophobie et l'hétérosexisme, l'intimidation, les problèmes environnementaux, la mondialisation et la prévention de la violence. Parmi les ateliers et les programmes que la fédération offre en perfectionnement professionnel, on note les suivants :
- *Beyond Words* (au-delà des mots) – pour éliminer le racisme dans les écoles pour les apprenantes et apprenants autochtones
 - formation pour lutter contre les discriminations

- *Breaking the silence* (briser le silence) – pour parler des problèmes des lesbiennes et des gais dans les écoles
 - formation sur le problème de la pauvreté dans la salle de classe
 - formation sur la justice sociale dans toutes les salles de classe
158. L'*Alberta Teachers' Association* (association des enseignantes et des enseignants de l'Alberta) offre également un vaste éventail de formations se rapportant aux droits de la personne, notamment :
- *Here Comes Everyone* (voilà tout le monde) – pour tenir compte de la diversité culturelle dans les écoles de l'Alberta
 - *Building Inclusive Schools* (construire des écoles favorisant l'intégration) – formation axée sur le racisme, le sexisme et l'homophobie
 - formation sur la construction de communautés des droits de la personne
 - *L'éducation civique et la formation aux valeurs dans les écoles de l'Alberta*
 - *Preventing and Dealing with Bullying* (prévention et lutte contre l'intimidation)
 - *Sexual Orientation and Gender Identity* (orientation sexuelle et identité de genre) – série en trois parties : exploration des questions; examen des préjugés, du pouvoir et des privilèges; et passage à l'action pour créer des écoles sécuritaires
159. En 2007, Equitas, le Centre international d'éducation aux droits humains, et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies ont organisé ensemble le Colloque international sur l'évaluation de l'éducation aux droits humains à Montréal, au Québec. Ce colloque s'est concentré sur le secteur de l'éducation formelle et englobait les écoles du primaire et du secondaire, avec des discussions sur les stratégies d'évaluation de l'éducation aux droits de la personne dans les écoles et certaines des difficultés et limitations rencontrées.
160. La Fondation canadienne des relations raciales offre des formations aux éducatrices et aux éducateurs partout au Canada, par exemple un cours sur l'intégration de la lutte contre le racisme dans l'intelligence émotionnelle et la transformation de conflits dans le cadre du *Diversity and Equity Leadership Institute* (institut de leadership en matière de diversité et d'équité). Un programme de six cours pour les éducatrices et les éducateurs offre une vue d'ensemble du racisme et des sessions sur les sujets suivants : voir les gens tels qu'ils sont vraiment; éducation antiraciste et multiculturelle dans toutes les matières; vers l'acceptation et la dignité; droits de la personne et torts à la personne; respecter et valoriser la diversité.
161. L'un des principaux domaines d'activité du *John Humphrey Centre for Peace and Human Rights* est le perfectionnement professionnel du personnel enseignant. Il organise, en coopération avec l'*Alberta Teachers' Association*, un forum annuel sur les questions de civisme. Pendant l'assemblée des jeunes du centre, une journée pour les éducatrices et éducateurs met l'accent exclusivement sur l'intégration des leçons et des thèmes du

civisme et de l'éducation aux droits de la personne dans la salle de classe et dans le programme d'études.

162. Tout au long du présent rapport, nous avons présenté l'éducation aux droits de la personne comme faisant partie intégrante des textes de loi et des politiques, des programmes éducatifs à l'échelle des systèmes, des programmes d'études offerts, des initiatives comme celles sur la sécurité et la bienveillance dans les écoles et des programmes offerts pour aider les apprenantes et les apprenants vulnérables. Des formations et des ressources sont fournies au personnel enseignant et aux autres membres du personnel scolaire pour favoriser ces objectifs et ces développements en éducation, de façon à renforcer l'intégration de l'éducation aux droits de la personne.

Défis et remarques générales

163. La dernière section du questionnaire soulève des questions concernant la mise en œuvre du *Plan d'action : Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme*. Bien que le présent rapport indique que l'éducation aux droits de la personne joue un rôle important dans les systèmes d'éducation du Canada, il est difficile de suivre la mise en œuvre du plan d'action et son impact sur les éducatrices et éducateurs ainsi que sur les responsables de la planification. Avec 13 instances différentes responsables de l'éducation, des centaines de conseils scolaires et de nombreux partenaires dans la société civile, il n'est pas possible d'évaluer de façon exacte ni le degré de sensibilisation à ce programme mondial ni l'utilité des publications qui s'y rapportent. L'information sur le programme est largement diffusée au Canada et peut contribuer à influencer les projets et les orientations dans la recherche, la prise de décisions en matière de politiques publiques et l'enseignement. Ce rapport démontre que l'éducation aux droits de la personne dans les systèmes scolaires du primaire et du secondaire au Canada est conforme aux principes, aux stratégies et aux composantes de l'éducation aux droits de la personne tels qu'ils sont décrits dans le *Plan d'action : Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme*.

Remarques de conclusion

164. L'éducation aux droits de la personne, ses principes, ses valeurs, son contenu et ses approches pédagogiques se retrouvent dans les systèmes d'éducation de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada. Il arrive souvent qu'elle ne soit pas appelée simplement « éducation aux droits de la personne », mais que les politiques, les programmes d'études et les initiatives se situent dans le contexte de visions de l'éducation, de résultats d'apprentissage généraux ou communs ou d'initiatives à l'échelle des systèmes, par exemple dans des programmes sur l'intégration dans l'éducation et sur la lutte contre l'intimidation. Dans les programmes d'études, les sujets

se rapportant aux droits de la personne se retrouvent le plus souvent dans les programmes de sciences humaines, mais ils peuvent également faire partie des programmes de santé, de langue et littérature et d'autres matières. Il existe de nombreuses ressources, formations du personnel enseignant et autres structures de soutien qui complètent l'enseignement et l'apprentissage des questions relatives aux droits de la personne.

165. Certains aspects de l'éducation aux droits de la personne se manifestent de façon tout particulièrement évidente dans les exemples fournis dans le présent rapport. L'un de ces aspects est la participation active des élèves quand il s'agit d'examiner les questions relatives aux droits de la personne et de passer à l'action dans ce domaine, souvent avec l'aide des technologies. En outre, des politiques, des plans, des stratégies, des programmes d'études, des formations et des ressources ont été élaborés, permettant de faire en sorte que les milieux d'apprentissage dans les salles de classe, dans les écoles et au sein des conseils scolaires soient accueillants et soutiennent tous les élèves et en particulier ceux qui sont issus de populations traditionnellement vulnérables.
166. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et la Commission canadienne pour l'UNESCO ont collaboré antérieurement à l'élaboration de deux autres rapports explorant des aspects de l'éducation aux droits de la personne :
- *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : rapport sur la situation au Canada (2007);*
 - *Éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance – Rapport du Canada (2001).*
167. Les trois rapports démontrent clairement que les bases juridiques et politiques de l'éducation aux droits de la personne existent depuis de nombreuses années au Canada, de même que les éléments de contenu et les approches pédagogiques qui tiennent compte de l'éducation aux droits de la personne. Les droits de la personne jouent un rôle de plus en plus important dans l'éducation, avec l'introduction d'un nombre croissant de programmes et de structures de soutien favorisant l'intégration de toutes et de tous dans l'éducation, avec l'élargissement des initiatives visant à garantir la sécurité dans les écoles et avec les révisions des programmes et des politiques qui mettent l'accent sur les concepts de civisme actif et de respect mutuel.

Sources utilisées lors de la préparation du rapport

Ministères des provinces et des territoires responsables de l'éducation

Alberta

Ministère de l'Éducation de l'Alberta

<http://www.education.alberta.ca>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta

<http://www.advancededucation.gov.ab.ca>

Colombie-Britannique

Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique

<http://www.gov.bc.ca/bced>

Ministère des Sciences et des Universités de la Colombie-Britannique

<http://www.gov.bc.ca/su>

Île-du-Prince-Édouard

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard

<http://www.gov.pe.ca/education>

Ministère de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur de l'Île-du-Prince-Édouard

<http://www.gov.pe.ca/ial>

Manitoba

Ministère de l'Éducation du Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/ed>

Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/ael/index.fr.html>

Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

<http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp>

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick

<http://www.gnb.ca/0105/index-f.asp>

Nouvelle-Écosse

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse

<http://www.ednet.ns.ca>

Nunavut

Ministère de l'Éducation du Nunavut

<http://www.edu.gov.nu.ca>

Ontario

Ministère de l'Éducation de l'Ontario

<http://www.edu.gov.on.ca>

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario

<http://www.tcu.gov.on.ca/fre/>

Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Saskatchewan

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

<http://www.education.gov.sk.ca>

Ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration de la Saskatchewan

<http://www.aeei.gov.sk.ca>

Terre-Neuve-et-Labrador

Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador

<http://www.ed.gov.nl.ca/edu>

Territoires du Nord-Ouest

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest

<http://www.ece.gov.nt.ca>

Yukon

Ministère de l'Éducation du Yukon

<http://www.education.gov.yk.ca>

Organisations scolaires gouvernementales pancanadienne

Commission canadienne pour l'UNESCO

<http://www.unesco.ca>

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

<http://www.cmec.ca>

Droits de la personne – Organismes établis par la loi

Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne
<http://www.cashra.ca/fr>

Commission canadienne des droits de la personne
<http://www.chrc-ccdp.ca>

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard
<http://www.gov.pe.ca/humanrights>

Commission des droits de la personne de l'Ontario
<http://www.ohrc.on.ca>

Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse
<http://gov.ns.ca/humanrights>

Commission des droits de la personne de la Saskatchewan
<http://www.shrc.gov.sk.ca>

Commission des droits de la personne de Terre-Neuve-et-Labrador
<http://www.justice.gov.nl.ca/hrc>

Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest
<http://nwthumanrights.ca/fr>

Commission des droits de la personne de l'Alberta
<http://www.albertahumanrights.ab.ca>

Commission des droits de la personne du Manitoba
<http://www.gov.mb.ca/hrc>

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
<http://www.gnb.ca/hrc-cdp>

Commission des droits de la personne du Yukon
<http://www.yhrc.yk.ca>

Québec – Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
<http://www.cdpdj.qc.ca>

Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique
<http://www.bchrt.bc.ca>

Tribunal des droits de la personne du Nunavut
<http://www.nhrt.ca>

Organisations non gouvernementales

Alberta Teachers' Association
<http://www.teachers.ab.ca>

British Columbia Teachers' Federation
<http://www.bctf.ca>

Canadian Centres for Teaching Peace
<http://www.peace.ca>

Children's Rights Centre: Cape Breton University
<http://www.cbu.ca/crc>

Coalition canadienne pour les droits des enfants
<http://www.rightsofchildren.ca>

Equitas — Centre international d'éducation aux droits humains
<http://www.equitas.org>

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
<http://www.ctf-fce.ca>

First Nations Education Steering Committee
<http://www.fnesc.ca>

Fondation canadienne des relations raciales
<http://www.crr.ca>

Indigenous Education Coalition
<http://ieceducation.com>

Manitoba First Nations Education Resource Centre
<http://www.mfnerc.org>

John Humphrey Centre for Peace and Human Rights
<http://www.jhcentre.org>

Ma rue verte

<http://www.green-street.ca>

Musée canadien des droits de la personne

<http://www.humanrightsmuseum.ca>

Office national du film du Canada

<http://www.onf.ca>

Ontario Principals' Council

<http://www.principals.on.ca>

UNICEF Canada

lemondeenclasse.unicef.ca/fr/

YOUCAN^{MC}

<http://youcan.ca>

Documents

ALBERTA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Au Cœur de la question: Éducation civique et formation aux valeurs dans les écoles de l'Alberta*, 2005. Document consulté le 16 juin 2010 à

<http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/edcivique.aspx>

ALBERTA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Philosophie et raison d'être du programme : Études spéciales de la maternelle à la douzième année*, 2005. Document consulté le 3 mai 2010 à

http://www.education.alberta.ca/media/60632/m_neufentier.pdf

ALBERTA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le cadre de tracer la voie*, 2009. Document consulté le 30 juin 2010 à

<http://education.alberta.ca/media/6351380/framworkfrench.pdf>

ALBERTA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Cadre de travail de l'initiative Tracer la voie Réponse du gouvernement de l'Alberta*, 2010. Document consulté le 30 juin 2010 à

<http://education.alberta.ca/media/6351368/grfrancais.pdf>

ALBERTA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Exprimer-toi : Initiative d'engagement des élèves de l'Alberta*, 2010. Document consulté le 3 juin 2010 à

<http://www.speakout.alberta.ca/francais/tabid/62/default.aspx>

CANADA. GOUVERNEMENT. *Charte canadienne des droits et libertés*, 1982. Document consulté le 8 juillet 2010 à

http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/charte/Charte_index.html

CANADA. GOUVERNEMENT. *Loi canadienne sur les droits de la personne*, 1985. Document consulté le 8 juillet 2010 à

<http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/H-6/TexteComplet.html>

CANADA. GOUVERNEMENT. *Loi sur la citoyenneté*, 1985. Document consulté le 8 juillet 2010 à <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/C-29/TexteComplet.html>

CANADA. GOUVERNEMENT. *Loi sur le multiculturalisme canadien*, 1985. Document consulté le 8 juillet 2010 à <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/C-18.7/TexteComplet.html>

COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La diversité dans les écoles de la Colombie-Britannique-Document-cadre*, 2004. Document consulté le 12 juin 2010 à http://www.bced.gov.bc.ca/diversity/f_diversity-framework.pdf

COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Making space: teaching for diversity and social Justice Throughout the K-12 curriculum*, 2008. Document consulté le 20 avril 2010 à http://www.bced.gov.bc.ca/irp/program_delivery/Making_space/mkg_sp_intr.pdf

COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Des écoles sûres où règnent la bienveillance et la discipline-Guide-ressource*, 2008. Document consulté le 3 juin 2010 à http://www.bced.gov.bc.ca/sco/guide/f_scoguide.pdf

COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Special Education Services – A Manual of Policies, Procedures and Guidelines*, 2010. Document consulté le 3 juin 2010 à http://www.bced.gov.bc.ca/specialed/special_ed_policy_manual.pdf

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST et COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON. *Connaissez-vous droits – Les droits de la personne aux TNO et au Yukon*, 2010. Document consulté le 30 août 2010 à <http://nwthumanrights.ca/wp-content/uploads/2010/10/connaissez-vos-droits.pdf>

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Sommet du CMEC sur l'éducation des Autochtones : Renforcer la réussite des Autochtones – Rapport sommaire*, 2010. Document consulté le 27 septembre 2010 à http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/221/rapport_sommet_autochtones.pdf

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *L'Éducation au Canada – Horizon 2020 : Déclaration conjointe des ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation*, 2008. Document consulté le 27 septembre 2010 à <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/187/CMEC-2020-DECLARATION.fr.pdf>

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance*, 2001. Document consulté le 3 août 2010 à <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/32/pax.fr.pdf>

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA), COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO et ENVIRONNEMENT CANADA. *Rapport à la CEE-ONU et à l'UNESCO sur les indicateurs de l'éducation au développement durable – Rapport pour le Canada*, 2007. Document consulté le 12 mai 2010 à <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/104/Canada-Report-ESD-2007-10.fr.pdf>

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA), COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO et ENVIRONNEMENT CANADA. *Rapport à la CEE-ONU et à l'UNESCO sur les indicateurs de l'éducation au développement durable – Rapport pour le Canada 2007-2010*, 2010. À paraître.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : rapport sur la situation au Canada*, 2007. Document consulté le 14 juin 2010 à <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/105/Canada-report-antidiscrimination-2007.fr.pdf>

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS. *Sommaire des résultats du Sondage de la FCE sur les dossiers nationaux en éducation*, 2010. Document consulté le 27 septembre 2010 à <http://www.ctf-fce.ca/Documents/FinalPollhighlights-f.pdf>

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Education Handbook for School Administrators 2009-2010*, 2009. Document consulté le 10 juin 2010 à http://www.gov.pe.ca/photos/original/edu_Handbok0910.pdf

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Evaluation and Selection of learning Resources: A Guide*, 2008. Document consulté le 10 juin 2010 à http://www.gov.pe.ca/photos/original/ed_ESLR_08.pdf

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Social Studies Curriculum – Geography 521A*, 2008. Document consulté le 11 mai 2010 à http://www.gov.pe.ca/photos/original/edu_521AGuide.pdf

MANITOBA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Instructional Design, Technical Design, Social Considerations for all Subjects*, s.d. Document consulté le 14 juin 2010 à http://www.edu.gov.mb.ca/K12/learners/id_td_sc.pdf

MANITOBA. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Promising Pathways – High School and Adult Programming Options for English as an Additional Language Youth*, 2009. Document consulté le 20 juillet 2010 à http://www.edu.gov.mb.ca/K12/cur/eal/promising_pathways/document.pdf

NOUVEAU-BRUNSWICK. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Définition de l'inclusion scolaire*, 2009. Document consulté le 6 juin 2010 à <http://www.gnb.ca/0000/publications/D%C3%A9finition%20de%20inclusion.pdf>

NOUVEAU-BRUNSWICK. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Lignes directrices du Code de vie des élèves du Nouveau-Brunswick*, s.d. Document consulté le 11 juin 2010 à <http://www.gnb.ca/0000/pol/f/703FD.pdf>

NOUVEAU-BRUNSWICK. GOUVERNEMENT. *Loi sur l'éducation*, 1997. Document consulté le 11 juin 2010 à <http://www.gnb.ca/0062/acts/lois/e-01-12.htm>

NOUVEAU-BRUNSWICK. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Sciences humaines — 4^e année – Exploration*, 2010. Document consulté le 3 juin 2010 à <http://www.gnb.ca/0000/publications/servped/Scienceshumaines4eannee.pdf>

NOUVEAU-BRUNSWICK. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Teaching Students with Autism Spectrum Disorders*, 2005. Document consulté le 11 juin 2010 à <http://www.gnb.ca/0000/publications/ss/TeachingStudentswithAutismSpectrumDisorders.pdf>

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Code provincial de conduite dans les écoles et lignes directrices pour les codes de conduite des écoles*, 2008. Document consulté le 9 juin 2010 à http://www.ednet.ns.ca/pdfdocs/studentsvcs/code_of_conduct/Code_provincial_de_conduite.pdf

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le respect de la diversité: Ressource pour la planification*, 2007. Document consulté le 11 juin 2010 à http://www.ednet.ns.ca/pdfdocs/studentsvcs/respect_for_diversity-fr.pdf

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Technologie fonctionnelle – Pour faciliter l'accès à l'apprentissage*, 2006. Document consulté le 14 juin 2010 à <http://www.ednet.ns.ca/pdfdocs/studentsvcs/technologie-fonctionnelle.pdf>

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vie et apprentissage II : Bâtir des avenir meilleurs ensemble*, 2005. Document consulté le 8 février 2010 à http://www.ednet.ns.ca/pdfdocs/learning_for_life_II/VieetapprentissageII.pdf

NUNAVUT. GOUVERNEMENT. *Loi sur l'éducation*, 2007. Document consulté le 16 février 2010 à <http://www.justice.gov.nu.ca>

NUNAVUT. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Inclusive Education Regulation*, 2010. Document consulté le 9 juillet 2010 à http://www.edu.gov.nu.ca/apps/UPLOADS/fck/file/C_InclusionReg_Consult.pdf

NUNAVUT TEACHERS' ASSOCIATION. *Code of Ethics*, s.d. Document consulté le 10 juin 2010 à <http://www.ntanu.ca/assets/files/NTA%20resources/code%20of%20Ethics.pdf>

ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Appuyer chaque élève – Tonifier l'éducation en Ontario*, 2008. Document consulté le 3 février à <http://edu.gov.on.ca/fre/document/energize/index.html>

ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières nations, des Métis et des Inuit*, 2007. Document consulté le 29 juin 2010 à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/aboriginal/fnmiFrameworkf.pdf>

ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Document d'information – Soutien pour la sécurité dans les écoles ontariennes*, 2010. Document consulté le 9 juin 2010 à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/nr/10.04/bg0414.html>

ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Note politique/Programmes n° 128 – Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires*, 2007. Document consulté le 9 juin 2010 à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/brochure/conduct/conductf.html>

ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plus de moyens de réussir au secondaire – Guide des parents et des élèves*, s.d. Document consulté le 29 juillet 2010 à <http://www.edu.gov.on.ca/plusdereussitedeseleves/brochure.pdf>

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!*, 2008. Document consulté le 9 juin 2010 à http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation_jeunes/ViolenceEcole_f.pdf

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Pour vivre ensemble dans le Québec d'aujourd'hui*, 2007. Document consulté le 12 mai 2010 à <https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/ECR/>

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Programme de formation de l'école québécoise – Enseignement secondaire, deuxième cycle*, 2008. Document consulté le 4 mai 2010 à <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/index.asp?page=personne>

SASKATCHEWAN. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Caring and respectful schools – Bullying prevention – A model policy*, 2006. Document consulté le 10 juillet 2010 à <http://www.education.gov.sk.ca/Bullying-Prevention>

SASKATCHEWAN. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *First Nations and Métis Content, Perspectives, and Ways of Knowing*, 2008. Document consulté le 24 juin 2010 à <http://www.education.gov.sk.ca/curriculum%20renewal%20presentations>

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Building learning Communities – A Handbook for School Councils*, 2^e éd., 2008. Document consulté le 28 juin 2010 à <http://www.ed.gov.nl.ca/edu/publications/K12/Handbook2ndedition.pdf>

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Focus on Harassment and Intimidation – Responding to Bullying in Secondary Schools*, s.d. Document consulté le 10 juin 2010 à <http://www.prevnet.ca/portals/0/focus%20on%20harassment%20and%20intimidation.pdf>

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Meeting Behavioural Challenges – Creating Safe and Caring Learning Environments – A Staff Professional Development Resource*, 2005. Document consulté le 11 juin 2010 à http://www.ed.gov.nl.ca/edu/K12/safeandcaring/teachers/staff_resource.pdf

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Safe and Caring Schools Policy*, 2006. Document consulté le 10 juin 2010 à http://www.ed.gov.nl.ca/edu/K12/studentssupportservices/publications/scs_prov_policy.pdf

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Whole School Inclusion of Immigrant Students*, 2009. Document consulté le 29 juillet 2010 à <http://www.ed.gov.nl.ca/edu/K12/curriculum/guides/esl/inclusionesl.pdf>

TERRITOIRES DU NORD-OUEST. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE L'EMPLOI. *Ministerial Directive on Inclusive Schooling*, 2006. Document consulté le 10 juillet 2010 à http://www.ece.gov.nt.ca/PDF_File/Student%20Support/Ministerial%20Directive%20on%20Inclusive%20Schooling%202006.pdf

YUKON. GOUVERNEMENT. *Loi sur l'éducation*, 2002. Document consulté le 4 juillet 2010 à <http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/education.pdf>

YUKON. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Annual Report 2008-09 Academic Year*, 2009. Document consulté le 10 juin 2010 à http://www.education.gov.yk.ca/pdf/2008_2009_Department_of_Education_Annual_Report.pdf

YUKON. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Making a Difference – Working with Students who have Fetal Alcohol Spectrum Disorders*, 2006. Document consulté le 10 juin 2010 à http://www.education.gov.yk.ca/pdf/fasd_manual_2007.pdf

YUKON. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Policy 1011 – Safe and Caring Schools*, 2008. Document consulté le 10 juin 2010 à http://www.education.gov.yk.ca/policy/safe_schools.html